

MEMOIRES MINORITAIRES

Ce document est mis en ligne par l'association Mémoires minoritaires sous la licence Creative Common suivante : CC-BY-NC. Vous pouvez ainsi librement utiliser le document, à condition de l'attribuer à l'auteur.trice en citant son nom. La reproduction, la diffusion et la modification sont possibles, en revanche l'utilisation ne doit pas être commerciale. Pour plus d'information : <https://creativecommons.org/>

Pour soutenir notre initiative indépendante, merci de faire un don à l'adresse suivante : [DONNER](#)

Votre don permettra de pérenniser la libre diffusion des archives LGBTQI+.
Exemple : 5 € = 1 fanzine, 10 € = 1 numéro de revue...

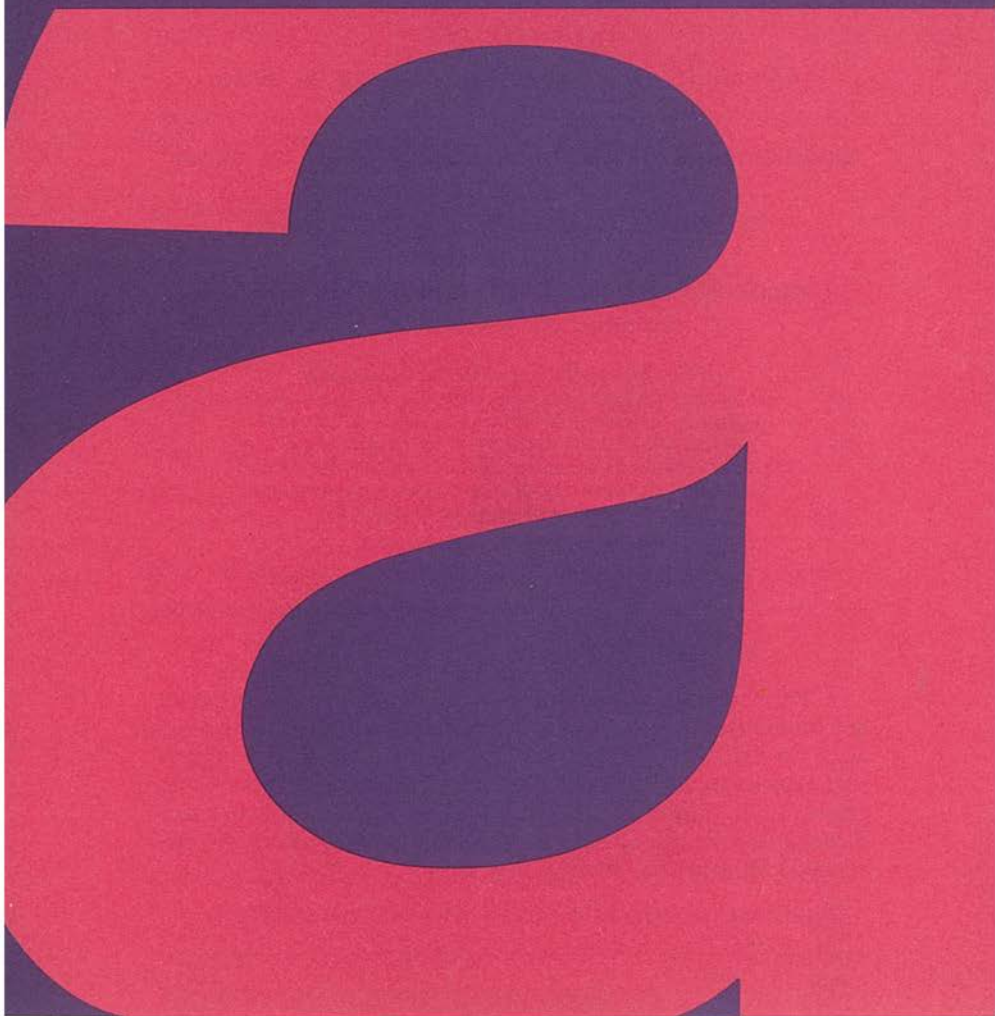
Nous ne sommes pas responsables des propos ou des images des documents numérisés : ceux-ci peuvent être destinés à un **public averti** et **majeur** (langage violent, images pornographiques, discussion sur des sujets sensibles, destruction du patriarcat, jets de paillettes, etc...).

Si vous êtes propriétaire d'un document numérisé, merci de nous contacter rapidement à l'adresse mail suivante : contact@memoiresminoritaires.fr . Nous retirerons le document dans les plus brefs délais et nous serons heureux.ses de discuter avec vous des modes de diffusion futurs.



arcadie

MOUVEMENT HOMOPHILE DE FRANCE



Décembre 1981
28^e année

336

REVUE PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois
France, Italie	100 F	50 F
Étranger	130 F	65 F

Abonnement de soutien : 1 an : 125 F — Étranger : 150 F

Abonnement d'Honneur à partir de 200 F

Le numéro : 10 F

« Arcadie » est toujours expédié sous pli fermé

Abonnements - Correspondances - Envoi de textes

« ARCADIE »

61, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris

tél. : 770-18-06

Chèque bancaire ou C.C.P. Paris n° 10-664-02 N
au nom de « ARCADIE »

*La Direction reçoit uniquement sur rendez-vous.
Les Auteurs qui sont avertis que leur texte n'est pas accepté
peuvent le reprendre à la Direction. Celle-ci décline toute
responsabilité pour les manuscrits qui lui sont confiés.
Les textes publiés engagent la seule responsabilité des Auteurs.
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.*

Timbre pour toute correspondance.

3 F pour tout changement d'adresse.

ARCADIE A PARIS ET EN PROVINCE

A Paris un club ouvert plusieurs jours par semaine organise des manifestations diverses (cinéma, théâtre, débats, causeries, etc.). En Province des délégations d'*Arcadie* existent et organisent également des réunions, ainsi déjà à Lille, Metz, Strasbourg, Dijon, Lyon, Grenoble, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Troyes, Saint-Étienne, Angers, Clermont-Ferrand, Besançon, Montpellier, Béziers, etc.

Pour tous renseignements s'adresser à Arcadie à Paris.

Copyright « Arcadie 1981 »

Le Directeur A. BAUDRY - Imp. Durand - 28600 LUISANT

Dépôt légal 1981. N° 438 — Imprimé en France

Commission paritaire n° 56848

ARCADIE

MOUVEMENT HOMOPHILE DE FRANCE
REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

VINGT-HUITIÈME ANNÉE DÉCEMBRE 1981

SOMMAIRE

Droit de l'homme, Europe et homophilie, par Me CHRISTIAN GURY	685
Les Parquets et l'article 331 du Code pénal, par Me YVES LAMOU	694
Le seuil de la désespérance, par FRANCIS CONTIN (troisième prix de la nouvelle)	697
Gare aux mythes, par SERGE HENRY	705
Nouvelles de France, par JEAN-PIERRE MAURICE ...	708
Chine 1981, par PADRAÏM DES COLOMBES	723
Le Marquis de Sade (<i>suite et fin</i>), par PIERRE FONTANIÉ	724
Nunc et semper, de BERTRAND OLIVIER	731
Fréquence gaie : une expérience salutaire, par PASCAL HOEVEN, OLIVIER CANCE, FRANÇOIS GÉRARD	732

THÉÂTRE :

Télény	735
--------------	-----

LIVRES :

<i>Le chemin du labyrinthe</i> , d'Alain DANIELLOU	736
<i>La nuit du décret</i> , de Michel DEL CASTILLO	737
<i>Christopher et son monde</i>	739
<i>Sanguines</i> , de François LESCUN	740
<i>Les puissances des ténèbres</i> , d'Antony BURGESS	741
<i>La vie sexuelle juive</i> , du Dr Georges VALENSIN	742

RADIO PARIS

Tous les samedis à 22 h 20 sur 102 MHz.MF

ARCADIE A LA PAROLE

CHRISTIAN GURY

AVOCAT

L'HOMOSEXUEL ET LA LOI

QUESTIONS DE DROIT CIVIL
QUESTIONS DE DROIT PÉNAL

ÉDITIONS DE L'AIRE

— en vente à ARCADIE —

100 F

avec frais de port : 115 F

YVES CERNY

D'UN GARS A L'AUTRE

*Du Nouveau garçon boucher au Grand menuisier blond,
un recueil de nouvelles homophiles aux accents combien humains !*

Tendresse, sincérité, amitié...

Éd. Microméga. 240 pages

60 F (68 F avec la poste).

— 684 —

DROITS DE L'HOMME, EUROPE ET HOMOPHILIE

par Maître CHRISTIAN GURY,

Avocat à la Cour.

— 73 % des personnes interrogées considèrent que la France est le pays qui respecte les Droits de l'Homme.

— 34 % pensent que les atteintes aux Droits de l'Homme représentent un problème grave.

— La condamnation de l'homosexualité est-elle contraire aux Droits de l'Homme ? Oui pour 37 % des personnes ayant entre 18 et 24 ans, 26 % des 25-34 ans, 15 % des 35-49 ans, 9 % des 50-64 ans, 5 % des 65 ans et plus.

(Sondage SOFRES pour le journal « La Croix », 24 octobre 1981).

On n'eût pas imaginé, lorsqu'elles naquirent et voici seulement quelques années, que les institutions européennes, celles de la grande Europe des Vingt-et-un membres, se seraient, un jour, penchées sur la condition homosexuelle.

Cependant, l'évolution générale des mentalités aidant, la logique inscrite au cœur de toute création élargissant l'horizon, — visibilité des détails moins nette mais air se purifiant au fur et à mesure que l'on avance « sur et vers les sommets » d'une plus haute pyramide de décision —, impliquait, en même temps que l'affinement d'une « certaine idée » européenne qui se voulait de sagesse, l'apparition d'une conscience européenne et d'une conscience tout court.

Ainsi l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a-t-elle été amenée, dans sa séance du 1^{er} octobre 1981, à condamner les discriminations s'exerçant au détriment des homophiles.

Tandis que la Cour européenne des Droits de l'Homme se trouve maintenant saisie de requêtes émanant d'homosexuels

— 685 —

— et ayant donc franchi victorieusement l'épreuve du « filtrage » de la Commission européenne.

A l'heure où la ratification par la France de l'article 25 de la Convention européenne, survenue le 2 octobre 1981, ouvre à tous les citoyens français, particularistes du sexe notamment, une possibilité nouvelle de protection.

L'Europe constitue, pour le moment et relativement à la triste situation de l'ensemble du monde, depuis plusieurs décennies et nonobstant la persistance de quelques conflits aux allures de guerre civile et très localisés, un havre de paix. Cette heureuse conjoncture a favorisé l'élaboration d'un état d'esprit communautaire, ouvert à la défense tous azimuts des Droits de l'Homme et à la diffusion d'idées généreuses. Et l'Assemblée parlementaire des Vingt-et-un, pour ne posséder que peu de pouvoir effectif, n'en a pas moins acquis, phare et référence, au fil des ans et dépassant les frontières d'un seul continent, un incontestable poids moral.

Si les législations de quelques états-membres ne mentionnent en aucun cas l'homosexualité, considérée comme un comportement légitime, la majorité d'entre elles ne l'autorisent qu'à partir d'un seuil d'âge de consentement supérieur à celui de l'hétérosexualité quand certaines, — celles de Chypre, de l'Irlande, du Royaume-Uni en ce qui concerne les forces armées, de l'Ulster et des îles Anglo-normandes —, l'interdisent absolument.

Aussi n'était-il pas évident que fut adopté, sur un sujet réputé sensible, le projet de résolution, présenté par la Commission des questions sociales et de la santé du Conseil de l'Europe, aux termes duquel : « Tout individu ayant atteint l'âge légal de consentement doit jouir du droit à l'autodétermination sexuelle ».

L'Assemblée a néanmoins, en épilogue d'un débat fort controversé, décidé de demander aux différents gouvernements :

- 1° la dépénalisation des rapports homosexuels entre adultes consentants ;
- 2° la disparition de toutes les pratiques discriminatoires, savoir notamment le fichage policier et l'insécurité de l'emploi.

Sur le premier point, on mesure le chemin parcouru. En effet, aux origines du Conseil de l'Europe, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche, par exemple, condamnaient encore l'homosexualité en elle-même.

Sur le second point, si une majorité de parlementaires a pu poser en principe la non-discrimination, — et, sur la question délicate du travail, refusé d'inscrire une exception que d'aucuns réclamaient et visant précisément « les métiers plaçant en contact avec la jeunesse » —, prudente, elle n'est pas allée jusqu'à compter au rang d'une véritable discrimination la différence existant entre les âges légaux de consentement à l'intérieur d'un même pays.

D'ailleurs, à supposer qu'elle eût flétri, — ce qu'il conviendrait bien qu'elle fasse un jour si les États ne s'y résolvent pas de leur propre initiative —, le non-alignement des majorités homo et hétérosexuelle, l'Assemblée se serait engagée dans une plus vaste polémique, autour de la notion même de « majorité pour consentir à des rapports sexuels », un âge identique n'étant pas pris en considération par toutes les législations et les variations concernant tant l'homosexualité que l'hétérosexualité. De telle sorte que le problème risquait de rebondir quant à s'interroger sur l'alignement pur et simple des âges de la majorité en tous domaines.

Au demeurant, le terme de « discrimination », en droit, ne possède pas le sens simple qu'on attendrait.

Est-ce que, oui ou non, — raisonnons sur la situation française —, le fait que les partenaires à la relation sexuelle, selon que cette dernière relève de l'hétérosexualité ou de l'homosexualité, doivent avoir 15 ou 18 ans, représente une discrimination ? Le Conseil Constitutionnel français, pour sa part, ne le pense pas ; saisi de la régularité de la « loi sur le viol et les attentats à la pudeur », peu avant la promulgation du 23 décembre 1980, il a relevé que le délit d'homosexualité s'analyse comme une « sanction à l'adresse des deux sexes » et ressortit d'une « différenciation » par rapport à l'hétérosexualité, « différenciation » et non « discrimination », « différenciation » qui n'est donc pas une atteinte au « principe d'égalité devant la loi ». Autrement dit, puisque les homosexualités masculine et féminine apparaissent traitées sur un même plan, cela empêche que l'on puisse considérer qu'il y ait « discrimination ». Là n'était pourtant pas la question posée, qui s'attachait seulement à la différence réservée à l'homosexualité, — qu'importe qu'elle soit masculine ou féminine ! —, par rapport à l'hétérosexualité.

En vérité, le concept de « différenciation » s'accommode de plusieurs interprétations. Ainsi, en 1975, sur la requête d'un ressortissant allemand, laquelle souligne que l'article 175 du Code Pénal de son pays ne condamne que l'homosexualité des

mâles et non celle des lesbiennes et voit là une « discrimination », fondée sur le sexe et interdite par la Convention européenne, la Commission européenne des Droits de l'Homme répond qu'il s'agit seulement d'une « différenciation » entre les comportements homosexuels masculin et féminin, « différenciation » légitime en ce que le premier mode de vie serait socialement plus dangereux que le second. On s'aperçoit que ce que le Conseil Constitutionnel français aurait volontiers considéré comme une « discrimination », à savoir une différence de traitement des homosexualités masculine et féminine, n'est qu'une simple « différenciation » pour la Commission européenne des Droits de l'Homme. Les juristes, gens subtils, aiment à jouer sur les mots mais, à trop en jouer, ils finissent par se contredire les uns les autres, au risque d'assister à l'effondrement de trop savantes théories (1).

En définitive, l'Assemblée du Conseil de l'Europe a dégagé, en quelque sorte, sur le chemin d'une totale harmonisation, une « clause moyenne », celle de « l'homosexuel moyennement favorisé » et qui ne s'analyse certes pas encore comme une « clause du citoyen le plus favorisé » (2).

Quelle valeur faut-il au juste accorder au vote européen ? Il constitue ce que l'on appelle une « recommandation », sans aucun caractère contraignant, autrement dit : un « vœu », — pas nécessairement « pieux », en ce sens qu'il porte tout de même réprobation morale et s'exprime avec solennité.

Pratiquement la décision peut-elle produire des effets ? Oui, indirectement. Et heureusement car on s'interrogerait sinon sur l'utilité d'une institution européenne accaparée par des palabres académiques et sans intérêt sur le sexe des anges. D'abord, la publicité donnée à l'avis de l'Assemblée oblige à réfléchir les États dont l'attitude a été considérée comme anachronique par les autres. Ensuite, l'existence d'une « recommandation », invocable dans le futur, à l'appui par exemple d'une requête devant la Commission européenne des Droits de l'Homme, prélude souvent à un changement jurisprudentiel ou à l'inscription à l'ordre du jour d'une réunion des ministres des Vingt-et-un de la discussion d'un texte à applications concrètes (3).

Illustration : le 22 avril 1980, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte une résolution recommandant aux Parlements des États dont la législation prévoit encore la peine de mort en temps de paix d'y renoncer. Cette « recommandation » vise la France, qui se singularise en effet dans le concert des pays européens puisque seule à appliquer le châtiment

suprême, — quand certains états-membres sont totalement abolitionnistes, que d'autres n'exécutent qu'en période de guerre et que d'autres encore ont enregistré la désuétude des mises à mort légales. Placée au ban des nations européennes, isolée, montrée du doigt : quelle position intenable pour la « patrie des Droits de l'Homme » ! Dans la foulée, l'Assemblée vote une seconde « recommandation », priant le Comité des Ministres d'envisager carrément la modification de l'article 2 de la Convention européenne, lequel admet les sentences capitales (4). Dès lors, comment ne pas penser qu'à court terme, si le Parlement français ne l'avait de lui-même supprimé de notre arsenal juridique, — et l'opinion européenne n'a-t-elle pas été le « coup de pouce » obligeant certains, tant élus qu'électeurs de France, à réviser ou placer au second plan de leurs soucis leur souhait du maintien de la peine de mort ? —, de toute façon, la barbare pratique aurait disparu de notre Code ?

Il convient donc de ne pas sous-estimer l'importance de la « recommandation » européenne du 1^{er} octobre 1981, invitant les Vingt-et-un à abandonner toutes mesures discriminatoires envers des hommes et des femmes à part entière et à reconnaître une véritable « liberté des homosexuels à disposer d'eux-mêmes ».

*

La Cour européenne des Droits de l'Homme se porte la garante des bonnes intentions de l'Europe. Celles-ci s'expriment dans un cadre : la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, qui prévoit notamment, en son article 8, le « droit au respect de la vie privée » et, en son article 14, le principe de « non-discrimination ».

Les lecteurs d'Arcadie savent tout cela par cœur (5) et, singulièrement, connaissent l'historique de la lutte des homosexuels étrangers pour faire admettre leurs droits devant la Commission européenne, qui sélectionne les requêtes avant d'en saisir la Cour. Rappelons seulement que, par une décision du 7 juillet 1977, la Commission, qui avait jusqu'alors jugé les réclamations des homosexuels « irrecevables et manifestement mal fondées », — statuant sur le dossier présenté par un ressortissant britannique qui, condamné pour une liaison avec un jeune homme de dix-huit ans, excipait de la différence de traitement en son pays des relations homosexuelles, autorisées

en privé à partir de l'âge de 21 ans, et de l'hétérosexualité, permise dès 16 ans —, examinant l'évolution de la morale dans les années récentes, s'interrogeant si « à dix-huit ans, on peut être encore considéré comme une jeune personne à protéger » et observant, sur la question de l'existence d'éventuelles « discriminations », qu'il faut « étudier si un traitement différentiel trouve une justification objective raisonnable et s'il existe une relation raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et les buts recherchés », renversa sa jurisprudence.

Depuis, la Commission européenne a encore reconnu la recevabilité des requêtes d'un transsexuel belge, qui arguait d'une impossibilité de rectification de son état-civil, et d'un Britannique résidant en Irlande du Nord, sur le sujet de la prohibition de l'homosexualité masculine en Ulster. Ces deux dossiers, faute de solution négociable entre les individus et les États concernés, ont été transmis à la Cour.

Dans l'affaire Van Oosterwijck, plaidée le 24 avril 1980, la Cour a rendu son arrêt le 6 novembre suivant. Malheureusement, en constatant que le requérant, après avoir subi une opération de conversion sexuelle du sexe féminin au sexe masculin, n'avait pu obtenir de l'administration belge la rectification de son état-civil, situation que la Commission avait estimée contraire aux articles 8 et 12 de la Convention européenne, protecteurs de « la vie privée » et du « droit au mariage », la Cour conclut, « faute d'épuisement des voies de recours internes » — on aurait pu s'en apercevoir plus tôt ! —, à l'impossibilité de connaître du fond du litige.

En effet, le transsexuel, qui se plaignait d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, s'était abstenu de se pourvoir en cassation alors que, selon la Cour européenne, « rien ne prouvait qu'un pourvoi aurait été voué à l'échec ». D'autre part, il n'avait pas invoqué devant les juridictions belges certains motifs de droit qu'il présenta plus tard devant la Commission. Ainsi n'avait-il pas laissé à ses juges « l'occasion que la règle de l'épuisement a précisément pour finalité de ménager en principe aux États : redresser les manquements allégués à leur encontre ».

Reste, actuellement pendante au rôle de la Cour, l'affaire Dudgeon. Et dans ce litige, — posant une question de principe : l'interdiction des relations homosexuelles, même entre adultes consentants, par la législation d'un État est-elle une atteinte envers la vie privée des individus ? —, à propos duquel la Commission a estimé que « même si la majorité de la population d'Irlande du Nord n'approuve pas l'homosexualité, pour des raisons morales, cela ne signifie pas qu'il soit nécessai-

re de l'interdire afin de protéger la moralité d'une société démocratique », comment la « recommandation » précitée de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en date du 1^{er} octobre 1981, n'entrerait-elle pas en ligne de compte ?

*

La France, ouvrant ainsi à ses nationaux la possibilité de s'adresser aux instances européennes, vient de ratifier l'article 25 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, lequel stipule un « droit de requête individuel » des citoyens contre les États. Ce n'est pas trop tôt ; notre pays demeurerait, avant l'entrée de la Grèce dans le « Marché commun », le seul membre de cette communauté à ne pas avoir souscrit à la « clause facultative ».

Lors de la cérémonie du 2 octobre 1981, on a précisé que le droit de recours individuel serait rétroactif à la ratification de la Convention elle-même par la France, autrement dit que les citoyens français auraient la faculté de se plaindre de situations remontant à 1974. Aussi, certains commentateurs de l'événement, en « imaginant les perspectives offertes par cette rétroactivité », ont-ils souligné que « les homosexuels condamnés en application de l'article 331 alinéa 2 du Code Pénal pourraient porter plainte pour discrimination » (6).

Théoriquement : oui. Mais, outre que l'idée de « discrimination » n'apparaît pas aussi juridiquement évidente qu'on le croirait, ainsi que nous le soulignons plus haut, et que le recours s'ouvrirait également aux homosexuels ayant eu à pâtir des dispositions des anciens articles 330 alinéa 2 et 331 alinéa 3 du Code Pénal, il ne semble pas qu'aucune des personnes concernées ait jamais tenté d'épuiser les voies de recours interne, préalable obligé selon « l'arrêt Van Oosterwijck », en posant par exemple devant les tribunaux français et jusqu'en cassation les questions de la « discrimination » ou de « l'inégalité des citoyens » devant les lois sexuelles et violant les dispositions de la Convention européenne.

Par ailleurs, pour l'avenir, s'il est exact que le Parlement entend, à brève échéance, abroger « l'alinéa scélérat » portant « délit d'homosexualité », et que, d'ailleurs, une circulaire de la Chancellerie réserve les poursuites de ce chef, il n'y aura donc pas lieu pour les homosexuels français, sur la seule base de la législation pénale, à plaider devant la Cour européenne (7).

Au passage, signalons que si la Commission européenne,

depuis sa création, a réceptionné plusieurs milliers de recours individuels, elle n'en a déclaré recevables que quelques centaines (8). Et, pour sa part, à ce jour, la Cour n'a été saisie que de 39 affaires; elle a d'ores et déjà statué sur 31 d'entre elles et constaté des violations de la Convention dans 18 cas seulement (9).

Évidemment, donner compétence à la Cour européenne des Droits de l'Homme, c'est admettre une certaine « supranationalité » et accepter une unification des règles des États-membres en matière de libertés. Mais, si le principe d'une interprétation restrictive des accords communautaires se défend parfaitement d'un point de vue politique — et s'il s'avère même opportun d'en discuter —, en ce qui concerne les Droits de l'Homme, qu'il faut proclamer indivisibles, inaliénables, sacrés, il serait malséant d'ergoter. Souscrivons à l'opinion de M. le bâtonnier Pettiti, actuel juge français à la Cour européenne : « La reconnaissance des Droits de l'Homme en droit international et leur accession à une protection juridictionnelle constituent une étape primordiale dans le processus nécessaire, du moins en matière de Droits de l'Homme, d'érosion de la souveraineté nationale », (10).

CHRISTIAN GURY,

Avocat à la Cour.

(1) En général, il y a accord pour qualifier « discrimination » : « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race et la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale », — c'est, par exemple, la définition donnée par le Gouvernement français (déclaration d'Olivier Stirn, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, « Journal officiel », séance du 12 décembre 1980) lors de la ratification par le Parlement de la « Convention internationale du travail n° 3 » concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. Mais les traités internationaux contiennent de pécher par imprécision; chaque fois que figure le terme « sexe » en leur libellé, il faudrait ajouter : « et orientation sexuelle ». (Voilà une importante réclamation, pour les combats homophiles de demain).

(2) A titre d'illustration de cette théorie, l'opinion de M. Roger-Gérard Schwartzberg (« Libertés d'Europe », article, « le Monde », 27 novembre 1979) : « L'Europe doit être, aussi, une civilisation commune... En harmonisant les législations, relatives non seulement aux problèmes économiques mais aussi aux droits individuels. En définissant le contenu de ces droits par rapport à la norme nationale la plus protectrice de la personne. Il s'agit, en quelque sorte, de dégager une « clause du citoyen le plus favorisé ».

(3) A signaler, parmi les travaux du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et ayant une incidence possible sur la protection du comportement homosexuel, l'adoption, le 17 septembre 1980, d'une « Convention sur la

protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel », et qui va dans le sens de la loi française du 6 janvier 1978 sur « l'informatique et les libertés ». A court terme, il est envisagé de compléter l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui se rapporte au respect de la vie privée, par l'introduction d'une disposition se référant explicitement au « risque informatique ».

(4) Et, le 19 juin 1981, — l'Europe des Dix prenant, à bref délai, le relais de l'Europe des Vingt-et-un —, le Parlement européen se déclare favorable à l'abolition. Quand évoquera-t-il, à son tour, l'homosexualité ?

(5) Voir nos chroniques : « Le droit au respect de la vie privée », Arcadie n° 290, février 1978 et « Les droits de l'homosexuel européen », Arcadie n° 313, janvier 1980, (refondues et actualisées au chapitre VI de « L'Homosexuel et la Loi »).

(6) Bertrand Le Gendre, « Le Monde », 4 octobre 1981.

(7) En pratique, la ratification risque de susciter des recours individuels de Français sur d'autres questions que la sexualité. Ainsi le journaliste François Reynar (« Le Figaro », 2 octobre 1981) remarque-t-il : « Cela signifie que demain, l'État français, désormais exposé à des plaintes individuelles de ses ressortissants contre lui, sera peut-être amené, par respect des règles internationales, telles que la Commission européenne les interprète, à modifier ses décisions concernant — prenons quelques hypothèses brûlantes — les nationalisations ou l'école privée. Si les nationalisations se révèlent brimer le droit des actionnaires à une « indemnisation prompte, adéquate, effective », ou si l'instauration de l'école unique viole le droit des parents à choisir librement l'éducation de leurs enfants « conformément à leurs convictions religieuses ou philosophiques », la Commission constatera que l'État français a violé la Convention européenne ».

(8) Dans sa chronique : « Pour une politique européenne — Une communauté des libertés », « Le Monde », 13 mars 1980, M. Gérard Israël donnait, à cette date, les chiffres suivants : 8 780 recours individuels examinés par la Commission et 210 déclarés recevables.

(9) Exemples de violation des Droits de l'Homme, flétris par la Cour : détentions provisoires de trop longue durée en Allemagne et en Autriche, mesures d'exception et mauvais traitements en Irlande du Nord, procédures anormalement longues, certaines dispositions du droit disciplinaire militaire des Pays-Bas, restrictions du droit de la presse à commenter des procès civils en Grande-Bretagne, inégalité de statut des enfants naturels et légitimes en Belgique, assignation à résidence sur une île italienne, peine de fustigation dans l'île de Man, etc.

(10) Bâtonnier Pettiti, article dans « Le Barreau de France », n° 238, juin-août 1981.

LES PARQUETS ET L'ARTICLE 331 DU CODE PÉNAL (alinéa 2)

En invitant Robert Badinter à participer aux journées nationales d'Arcadie, en novembre 1980, les responsables du mouvement tenaient certainement à rendre hommage à celui qui contribua à faire adopter par le parti socialiste une position favorable aux minorités sexuelles. Ce fut ainsi l'occasion d'entendre une grande personnalité du monde judiciaire démontrer avec rigueur l'absurdité des mesures répressives appliquées aux homosexuels en particulier, aussi bien dans le passé que dans le présent.

Nous étions loin alors d'imaginer que quelques mois plus tard celui que nous comptons parmi les défenseurs de notre cause serait installé à la tête du ministère de la justice et disposerait ainsi du moyen de manifester concrètement ses intentions.

Ceux qui doutent de l'efficacité de l'action paisible, mais profonde, menée par Arcadie seraient mal fondés à ne pas reconnaître que sans le sérieux de son combat, jamais l'avocat de premier plan, qu'était alors notre garde des Sceaux, n'aurait accepté de participer activement à un de nos colloques, ni même de rencontrer comme il le fit, notre Directeur au moment de l'élaboration par le parti socialiste de la charte des libertés.

Dès sa première conférence de presse le ministre de la justice exprima nettement son intention de supprimer du Code Pénal la disposition qui prohibe les rapports sexuels entre personnes de même sexe lorsque l'un des partenaires est âgé de moins de 18 ans (art. 331 al. 2). Nous avons déjà abondamment démontré l'iniquité de cette règle par rapport à celle applicable aux hétérosexuels dont les rapports physiques sont libres dès l'âge de 15 ans et non pas seulement 18 ans. Aussi notre présente étude se bornera uniquement à rechercher quelle sera la portée de cette disposition en attendant sa suppression, quasiment acquise, du Code Pénal.

Constitutionnellement un délit ne peut être créé, modifié ou abrogé que par l'intervention du législateur ; en d'autres termes le ministre de la justice ne peut user de son pouvoir réglementaire pour prendre par décret une mesure de cette nature.

LES PARQUETS

Pour l'heure cette question n'a pas été soumise au parlement, non pas uniquement parce que les deux Chambres sont déjà trop occupées par les grandes réformes dont elles sont saisies, mais surtout parce qu'il est dans l'intention du gouvernement de n'envisager la suppression de l'art. 331 al. 2 du Code Pénal que dans le cadre de la réforme de ce Code, laquelle devrait intervenir dans le courant de l'automne prochain.

Donc, durant plusieurs mois le délit d'attentat à la pudeur sur un mineur de moins de 18 ans restera en vigueur, au moins en principe. Dans la pratique, en effet, son application sera on ne peut plus limitée grâce à une circulaire, émanant du ministre de la justice, qui recommande à tous les parquets de « ne mettre en mouvement l'action publique en application de ce texte que lorsque des circonstances d'une exceptionnelle gravité le justifient ».

De cette formule il résulte très clairement que les représentants du parquet, c'est-à-dire les Procureurs de la République et les Substitués ne déclencheront plus de poursuites pénales, par exemple, contre un adulte qui aura eu un rapport sexuel avec un mineur âgé de 15 ans et demi, si par ailleurs aucune violence n'a été exercée sur ce dernier.

L'importance de cette circulaire est indéniable, mais elle n'empêchera pas pour autant, dans certains cas, l'application d'une procédure du chef de ce délit.

Il en sera ainsi lorsque l'action publique sera mise en mouvement non pas par le parquet mais par les parents de la « victime » agissant en leur qualité d'administrateur légal de leur enfant. Certes dans cette hypothèse, le juge d'Instruction n'inculpera l'auteur supposé du forfait qu'après avoir reçu les réquisitions du parquet. Or dans le cadre de cette procédure le Procureur de la République n'a pas la liberté d'apprécier l'opportunité de poursuivre ou de classer l'affaire sans suite, comme la faculté lui en est donnée lorsque les plaintes ou les dénonciations lui sont directement adressées. Bien au contraire l'article 86 du Code de Procédure Pénale lui impose de ne saisir le juge de réquisitions de non informer, c'est-à-dire de ne pas instruire l'affaire, que dans l'hypothèse où « les faits ne peuvent légalement comporter une poursuite ou si, à supposer ces faits démontrés, ils ne peuvent admettre aucune qualification pénale ». Si donc, les circonstances invoquées dans la plainte et les pièces jointes à celle-ci rendent probables l'existence du délit, le Procureur de la République ne peut que prendre des réquisitions afin qu'une information soit ouverte contre une personne dénommée ou non, suivant que le dossier

est suffisamment ou insuffisamment consistant pour qu'une inculpation puisse intervenir dès le début de la procédure.

Ce que nous venons d'exposer démontre que la circulaire commentée ne peut empêcher le déclenchement de poursuites lorsque la procédure est amorcée par le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile.

Supposons que pour se conformer à cette circulaire un Procureur de la République zélé décide, par une interprétation très large du texte qui régleme les réquisitions de non informer, de requérir dans ce sens pour faire échec aux poursuites; dans cette hypothèse le Juge d'Instruction, nonobstant ces réquisitions reste libre de décider d'ouvrir une information et ainsi de donner une suite à l'affaire.

Si en revanche, il lui paraît plus légitime de se conformer à l'avis du parquet il devra se prononcer formellement par une ordonnance de non informer. La partie civile aura alors la faculté de recourir contre cette décision en saisissant la Chambre d'accusation.

Dans tous les cas où les faits seront suffisamment précis pour constituer le délit d'attentat à la pudeur sur un mineur de 18 ans, la Chambre d'accusation infirmera la décision du juge, quand bien même le délit ne sera pas rigoureusement démontré, puisque l'instruction a notamment pour objet de réunir les éléments de preuve de l'existence du délit. C'est pourquoi il est exceptionnel qu'une ordonnance de refus d'informer soit prise à la suite d'une constitution initiale de partie civile.

Ceux qui ont des raisons de craindre de se voir reprocher le délit prévu à l'art. 331 al. 2 du Code Pénal doivent donc retenir que tant que cette disposition existe, tout risque de poursuite de son chef n'est pas exclu, puisque les affaires déclenchées à l'initiative de la partie civile seront dans la plupart des cas retenues.

Précisons également que la circulaire n'a d'effet que pour les affaires nouvelles; pour celles qui étaient déjà lancées à la date de la publication (27 août 1981) la procédure suivra son cours normalement. Le Conseil du prévenu pourra toutefois s'efforcer d'en retarder l'échéance, car si l'abrogation de l'art. 331 al. 2 intervenait avant que l'affaire ne soit évoquée devant le Tribunal, la procédure n'aurait pas de suite puisque la suppression de la loi pénale est une des causes d'extinction de l'action publique.

YVES LAMOU

Avocat à la Cour de Paris

CONCOURS DE LA NOUVELLE HOMOPHILE

TROISIÈME PRIX

LE SEUIL DE LA DESESPERANCE

par FRANCIS CONTIN.

Il reprend la marche. Le vent lui cingle le visage. L'interminable trottoir luisant de pluie est maintenant désert et les pavés diffusent par-devers eux l'éblouissant éclat des réverbères et des néons. Une suave impression de déjà vu le saisit brusquement. Où était-ce ? Peut-être dans les pages d'un livre oublié dans la fraîcheur de l'adolescence, et dont il ne reste plus que des images déformées, du vieil omnibus branlant devenu chrysalide grise à la silhouette plus souriante de celui qui chantait sous la pluie sur les écrans de jadis.

Il ralentit le pas. Ce soir, la plus belle avenue du monde semble avoir abandonné son prestige. Il y a bien longtemps, encore loin de la ville lumière, il ne s'imaginait pas les Champs-Élysées autrement que sous un ciel parsemé d'une myriade d'étoiles scintillant sur le bleu nuit. Il s'est rendu compte depuis combien cette image était absurde. Même sur ces pavés de gloire, la pluie ruisselle, et la détresse humaine trouve parfois un refuge.

Flâner par cette nuit de tempête peut passer pour un acte insensé. Pourtant il ne ressent ni le froid ni la pluie. Depuis de longs jours, la solitude a provoqué en lui un désintérêt pour les choses de la vie. Le quotidien est peu à peu devenu sa hantise, et il retarde chaque soir davantage l'heure du retour. Sa chambre n'est plus que le reflet de son âme : des parois oppressantes où s'accrochent désespérément les quelques souvenirs heureux de sa vie monotone. Et maintenant, il poursuit

cette marche effrénée à la recherche de l'autre, cet autre à côté duquel il est passé si souvent mais qu'il n'a jamais réussi à reconnaître.

L'aventure. Quel mot à la fois merveilleux et cruel. Ça commence par une rencontre et quelques instants de plaisir intense, puis ça s'envole comme dans un rêve et le temps semble s'arrêter. On reste désespéré, à la recherche d'un bonheur imaginaire forgé sur une éphémère illusion. Puis la vie continue et l'on se rend compte, plus tard, que l'on a, une fois de plus, manqué le coche.

Il longe le parc Monceau. Il avance, la tête vide, presque inconsciemment, et s'attarde à écouter le bruit du vent dans les branches, contemplant la pluie qui ruisselle sur les pavés à la lueur d'un réverbère. Dans cette eau qui coule fatalement vers la bouche d'égoût, il découvre soudain le miroir de son existence : une fuite inutile et immuable vers un destin qui n'a que le mystère du néant. Puis une image se dessine. L'image d'un inconnu qui semble l'attendre. Dans l'eau, ce n'est qu'une silhouette confuse. Il relève la tête. C'est peut-être lui, cet autre qu'il cherchait. L'homme le regarde fixement, esquisse un sourire à peine perceptible, et prononce quelques banalités dont lui ne retiendra que ces mots : rendez-vous samedi à 17 heures.

*

Il reprend la marche. Le visage de l'inconnu le hante. Il est d'une beauté presque agressive. Peut-être était-ce un mirage ? Mais non, c'est ridicule. Les mirages c'est dans le désert. Alors aurait-il rêvé ? Il ne veut pas y croire. Ce serait trop bête. Et la voix de l'homme répète inlassablement dans sa tête : rendez-vous samedi à 17 heures.

Quel étrange hasard que cette rencontre. Il essaie de se la remémorer dans les moindres détails, mais cela ne va pas sans difficultés. Tout est allé si vite. Il ne se rappelle même pas ce que l'inconnu lui a dit. Quelques mots détachés les uns des autres déferlent dans son esprit : amour... amitié... ensemble... et toujours, d'une manière obsédante, tel un leitmotiv, ce fameux « rendez-vous samedi à 17 heures ». Il traverse le boulevard Malesherbes et emprunte une ruelle déserte. La pluie s'est arrêtée. Il regarde sa montre : zéro heure trente cinq. Hier, il est rentré peu après minuit. Il est temps que quelque chose se produise sinon il finira par passer ses nuits entières dans la rue, comme un vagabond solitaire en quête d'un bonheur utopique.

Le voilà maintenant devant l'entrée de l'immeuble. Inconsciemment, il lève la tête vers le sixième étage. Non, il n'y a personne chez lui. Un trou noir dans le toit d'ardoises mouillées lui rappelle que sa vie n'est qu'un chemin désert dans une interminable nuit où, jusqu'alors, n'a brillé aucune lumière. Comme il la maudit cette lucarne. Elle semble lui parler comme un être détesté dont il ne parvient pas à se débarrasser. Et l'imagination se met en marche : « regarde-moi, je suis ta vie entière, ta vieille compagne la solitude... que cherches-tu si désespérément ? »

Il monte les escaliers. L'angoisse l'envahit. Et si l'inconnu ne venait pas ? C'est possible, voire probable. Combien de fois s'est-il retrouvé seul à un rendez-vous ? Il préfère ne pas y penser pour éviter de revivre des moments d'amertume. Après tout, peut-être celui-ci n'est-il pas comme les autres... peut-être a-t-il besoin, comme lui, d'un peu d'affection. Sinon pourquoi aurait-il prononcé ces mots, pourquoi aurait-il parlé d'amitié et d'amour ? Et, rapidement, il redevient optimiste. Samedi à 17 heures sa vie peut changer. Au fait, quel jour sommes-nous ? Jeudi. Ou plus exactement vendredi matin. Un jour et demi à attendre. Un jour et demi d'incertitude qu'il va lui falloir surmonter. Cela paraît très long, mais c'est pourtant bien peu si c'est pour entrer enfin dans des mois et des années de bonheur.

Il vient de s'allonger sur son lit. Le silence se brise bientôt. La pluie recommence à tomber sur le toit d'ardoises.

Fatigué, ayant dans ses pensées le seul souvenir de la rencontre, il sombre peu à peu dans le sommeil...

*

Vendredi matin. Un timide rayon de soleil perce la couche de nuages qui recouvre encore la ville. A travers le carreau embué de la lucarne, la rue est plongée dans un flou artistique empreint de gaieté. Comme les jours peuvent être différents les uns des autres. Hier matin la morosité quotidienne, aujourd'hui le sourire retrouvé. L'inconnu du parc Monceau a donné une nouvelle signification à sa vie. Et il oublie déjà ces interminables soirées de promeneur solitaire où le cafard et la lassitude semblaient s'être emparés de lui à jamais. Tout cela est bien fini. Maintenant il va falloir essayer de construire quelque chose, de se montrer compréhensif et faire des concessions pour préserver le bonheur à venir. Demain sera un jour décisif.

Il lui faudra faire bonne impression pour qu'il y ait un deuxième rendez-vous. Et sa tête se remplit de bonnes résolutions. Cette fois-ci, il saura persévérer dans l'amour, même au prix d'énormes sacrifices. A quarante ans, il se rend compte qu'il a gâché la plus grande partie de sa jeunesse. Alors il va essayer de rattraper le bonheur perdu, de prendre sa revanche sur le passé en montrant à la fatalité qu'il est plus fort qu'elle, qu'il est capable de vaincre la solitude et de partager sa vie.

Il descend en hâte les escaliers. Comme tous les matins, il va prendre son petit déjeuner au café qui fait le coin de la rue. L'odeur des croissants chauds le revigore. Différemment des autres jours, cette heure matinale n'a pas les couleurs de l'ennui. Il apprécie d'une façon nouvelle ces gestes habituels qu'il répète inconsciemment depuis des années. Puis il se complait à s'observer longuement dans la glace murale de la salle. A travers ce reflet trop fidèle de lui-même, il revoit son visage d'adolescent et son corps d'éphèbe convoité par tant de regards avides de plaisir sur les plages de la Méditerranée. Et il s'aperçoit que ce corps vieilli, il l'a stupidement dispersé aux quatre vents alors qu'il aurait pu le donner à un autre lui-même qui en aurait gardé, jusqu'à son dernier jour, le souvenir de sa fraîcheur et de sa beauté passées.

C'est cela la vie. Une succession de découvertes auxquelles on s'attache quelques instants, que l'on oublie ensuite, et qui ressurgissent bien plus tard dans la mémoire, donnant aux souvenirs une teinte d'amertume, la nostalgie d'un bonheur qui aurait pu naître mais qui n'a jamais existé. On cherche alors à rattraper ce bonheur, et on se rend compte qu'il est trop tard, bien trop tard, et qu'il ne reste plus qu'à s'accepter ainsi. D'aucuns y voient un mauvais coup du sort, d'autres la conséquence d'un choix irréfléchi qui ne culpabilise que soi-même.

Il descend la rue jusqu'au square où il s'attarde à regarder les arbres avant de prendre le métro. Il n'avait pas encore remarqué que le printemps était arrivé. Il y voit le symbole du renouveau de son existence. Une aussi longue attente doit avoir une fin. Voilà qu'il y est. Et tout semble renaître en lui. Il retrouve des notions et des valeurs oubliées dans la longue nuit d'où il commence à sortir. Construire son bonheur sur une rencontre d'un soir est pourtant un acte bien inconsidéré. Mais il ne pense pas un moment à une déception possible. Il est sûr que l'autre viendra. Parce qu'il faut qu'il vienne.

*

Midi. Il sort du bureau et va faire quelques pas sur le boulevard baigné de soleil. Une brise légère caresse son visage où quelques rides ont commencé à mettre fin à sa jeunesse. Il accepte mal de vieillir. Il a peur pour demain. Peut-être, dans l'obscurité du parc Monceau, l'inconnu l'a-t-il mal observé et sera déçu de voir cette peau déjà fanée par les années et l'ennui ?

Une idée traversa brusquement son esprit. Il regarde sa montre. Il a encore plus d'une heure devant lui avant de reprendre le travail. S'il ne va pas déjeuner au self comme il le fait tous les jours, il aura une marge de temps suffisante pour se faire un nettoyage de peau chez l'esthéticienne. Cette pensée le fait sourire. Il trouve cela presque ridicule. Pourtant, poussé par une irrésistible envie de plaire, il n'hésite pas un seul instant à entrer dans le salon où une jeune femme ravissante et pleine d'égards s'occupe aussitôt de lui. Allongé sur la banquette, pendant que son visage est l'objet d'un long massage, il fait le vide dans sa tête et se laisse aller, lentement, à la découverte de sensations nouvelles, vers un de ces mille délices qu'il a ignoré jusqu'à ce jour. Et il lui semble rajeunir de dix ans. Sa peau, maintenant rafraîchie, lui donne l'aspect d'un homme heureux de vivre, et l'important pour demain est l'apparence. L'essentiel reste caché. Heureusement pour lui car ce n'est pas très brillant de ce côté-là...

*

Dix-huit heures. La nuit tombe peu à peu. Il flâne sur le boulevard, contemplant les vitrines qui resplendissent sous le feu des projecteurs et des néons. Il se rend compte alors qu'il porte les mêmes habits depuis longtemps. Ceux-ci ne sont pas de la dernière mode, ce qui peut être un point de moins dans la séduction. L'idée d'un échec possible lui fait brusquement froid dans le dos. Il lui faut mettre tous les atouts de son côté. Spontanément, il entre dans un magasin de vêtements où il achète un blouson et une paire de jeans. Nouveau visage, nouvelle tenue, peut-être... nouvelle vie ? Il se sent en tout cas plus assuré. Il réfléchit. Que lui manque-t-il encore ? Ah, le parfum, il allait l'oublier. C'est pourtant capital pour plaire. Il se dirige vers le drugstore à quelques mètres de la bouche de métro. Il y achète la dernière eau de toilette dont on parle tant. Il a maintenant toutes les cartes en main. Il est optimiste.

*

Vingt-deux heures. Assis sur un coin de son lit, il regarde à travers la lucarne la lune auréolée d'un nuage fugitif. Il se revoit dans cette même chambre il y a des années, du temps où Mickaël était là auprès de lui. C'était une heureuse époque. Mais une époque révolue et lointaine qu'il ne comprend bien que maintenant. Mickaël était l'amour même. Lui était trop égoïste et n'a pas su le garder. Comme il aimerait l'avoir près de lui ! Une larme amère perle sur sa joue. Il lui semble qu'il ne retrouvera jamais un aussi tendre compagnon. L'image de l'inconnu du parc Monceau se dessine alors devant lui sur le fond noir du ciel. Si tout doit recommencer comme il y a huit ans avec Mickaël, cette fois-ci il saura préserver son bonheur. Il a appris, avec le temps, combien une telle amitié est une chose profonde et précieuse... mais aussi fragile. Là où s'éteint la nuit, la terre est de cristal...

*

Vingt-trois heures. De nouveau, la pluie résonne sur le toit d'ardoises. Le temps semble s'être arrêté à un détour de la nuit. Il voudrait retarder la venue de l'aurore car il craint qu'elle apporte avec elle une nouvelle amertume. Il se réfugie dans le passé et retrouve le sourire de Khémaïs, un jeune émigré tunisien qu'il a connu avant Mickaël. Encore un cœur qu'il a brisé. Khémaïs était profondément seul et avait besoin d'une amitié sincère et solide. Il s'était attaché à lui, mais lui, toujours aussi égoïste et constamment à la recherche de l'introuvable, l'a lâchement abandonné. Et il se dit que maintenant, seul dans sa chambre où s'est imprégné un vieux parfum de solitude, il n'a que ce qu'il mérite. Le ciel est cependant bon pour lui. Il lui donne une nouvelle chance pour demain. A lui de savoir la cueillir...

*

Minuit. L'écho du silence berce les vieux souvenirs de son bonheur perdu ; Il recule dans le temps, marchant à tâtons dans le long tunnel de sa vie passée. Des images se dessinent, déformées et imprécises, seuls vestiges d'une existence de destruction inconsciente. Une lente descente dans la pénombre des instants de plaisirs évanouis, puis tout s'accélère brusquement. C'est un peu comme s'il retombait du haut de ses quarante années d'illusions pour se rapprocher du néant. Le

fond même de sa vie est un insondable trou noir où s'agitent, çà et là, des silhouettes oubliées, et où résonnent des soupirs d'extase, parfois quelques sanglots rapides et superficiels, puis plus rien... rien que le vide du sommeil. Demain, tout sera refoulé dans son subconscient.

*

Samedi matin. Encore la pluie. Décidément, elle semble ne plus vouloir le quitter. Une longue journée d'attente commence. Bon dieu, si au moins ce soir il pouvait sortir de ce labyrinthe dans lequel il a pourtant forgé l'essentiel de sa raison d'être. Tout cela était faux. Et, aussi, stupide. A nouveau il se pose la question à laquelle il n'a jamais osé répondre : qu'ai-je fait jusqu'ici ? Ai-je donné un sens à mes jours, ou ai-je, au contraire, vécu en dehors des valeurs qui font la dignité humaine et l'honneur ? Il ne trouve pas de réponse. Ou, plus exactement, il refuse d'en trouver une car il sait bien ce qui l'attend, rien de très beau...

*

Quatorze heures. L'impatience devient insupportable. Il ne peut plus rester dans sa chambre. Il descend faire quelques pas dans la rue déserte où il se retrouve encore seul avec lui-même. Toutes ses angoisses sont amplifiées, et, à mesure que l'heure approche, il sent un malaise monter en lui, quelque chose d'indéfinissable né du doute et de la peur de la déception. Il aimerait fuir vers un ailleurs inaccessible où il n'éprouverait plus ces sentiments qui font si mal. En voulant être trop honnête vis-à-vis de lui-même, il s'aperçoit que l'échec et l'erreur couvrent la plus grande partie du chemin qu'il a parcouru jusqu'ici. Tout lui paraît inutile. Mais il peut encore se ressaisir. Il regarde sa montre : quinze heures trente passées. Il décide de remonter chez lui quelques instants avant d'aller au rendez-vous.

*

Seize heures. Ça y est, le compte à rebours est commencé. Il sort de sa chambre, donne un tour de clé, puis, poussé par un excès de souci pour son physique, rouvre la porte et se dirige

vers le miroir, éternel reflet de son visage et de son âme. C'est un bon compagnon, un miroir. Il vous dit toujours les expressions que vous ne voulez pas voir.

Il se donne un dernier coup de peigne, s'efforce d'esquisser un sourire, et, soudain, tout semble chavirer. Quelque chose de redoutable lui noue l'estomac, monte à sa gorge, puis paralyse peu à peu tout son corps. Ce qui arrive est tellement stupide qu'il a presque envie de se jeter par la fenêtre. Avoir espéré pendant deux jours pour que tout s'écroule si brutalement comme un château de cartes, c'est à la fois triste et grotesque. Comment a-t-il pu tomber dans un tel piège ? C'est sûrement l'émotion qui l'a perturbé l'autre soir quand l'inconnu l'a abordé dans le parc Monceau. Ou, peut-être, le verre d'alcool qu'il avait pris dans un café quelques instants auparavant. En un éclair, il vient de s'apercevoir qu'il ne se souvient plus du lieu du rendez-vous. Il n'a retenu que « samedi à 17 heures », le reste, il l'a entendu d'une oreille distraite, alors qu'il méditait encore sur sa misérable condition. Il a envie de crier de rage. Puis, tel un naufragé qui s'accroche désespérément à la perche que lui tend une main venue là par miracle, il se met à espérer, sans oser réfléchir, que l'inconnu reviendra peut-être sur le lieu de leur rencontre. Comme un fou, il claqué la porte, descend en hâte les escaliers, et se dirige presque en courant vers le parc.

Quand il arrive au pied du réverbère, l'endroit est désert. Il essaie, une nouvelle fois, de se remémorer la conversation de l'autre soir. Mais rien, rien que le vide et des mots isolés dénués de sens. Alors, il ne lui reste plus qu'à attendre...

*

La nuit est maintenant tombée. Il sait que l'inconnu ne viendra plus. Seul dans l'auréole créée par la lueur du réverbère, il laisse parler ses sentiments et se met à pleurer comme un enfant. Dans sa chevelure brillent les premiers fils d'argent...

FRANCIS CONTIN.

GARE AUX MYTHES !

par SERGE HENRY.

Qu'est-ce qui a changé sous le soleil d'Auguste ?

Le mythe errant du progrès social serait-il un destin hasardeux ?

Un quart de siècle vient-il sonner à mon horloge, que rien ne saurait ébranler les quelques refus dont je me sers pour marcher à peu près droit. Ainsi, comme le dit ce refrain : « Dans le monde, tout passe, tout lasse... », et le nouveau pouvoir ressuscité des urnes commence à m'ennuyer comme je m'ennuie des contradictions qui m'échappent et contre lesquelles je ne puis rien faire si ce n'est rugir.

Mon article de février 1981 se terminait sur une image pénible et sollicitait de la part des consciences une lucidité et une perception accrue des lois qui régissent les groupes de pression lorsque par exemple, ceux-ci se trouvent détenir le pouvoir avec tout ce que cela comporte de promesses préalables, de concessions et de contradictions quand, en définitive, la vision de la réalité s'avère être légèrement différente. Qui attendra sept ans pour voir se construire autre chose que des châteaux de sable sur la plage de la Comédie Humaine ?

« Soyez poli !... On ne peut pas tout faire maintenant et réaliser sur le champ tous les engagements tenus sous le serment électoral... la modification des rapports de force a aussi changé l'approche de cette réalité à laquelle nous sommes confrontés... »

Reste à savoir si les contraintes ressenties par l'actuel gouvernement sont réelles ou si nous avons raison de subodorer une négligence volontaire. En attendant, le pouvoir jouera avec ce qu'il trouvera sous la main, et l'on jouera avec les priorités, avec le climat social du moment, et si l'objet de notre lutte n'est pas renvoyé aux calendes grecques, il est aussi possible que la loi tant attendue passe dans les textes d'une manière discrète, enrobée d'un tissu de lois populaires par exemple. A la manière d'un jeu, non sans risques pour chacun des protagonistes.

Quand les priorités liées au contexte économique et social axent tous regards et toute stratégie vers le chômage, les nationalisations etc, il peut paraître incongru d'avancer le problème de l'homosexualité. Au diable l'incongruité d'une telle démarche, il faut savoir ce que l'on veut et entretenir le feu avant qu'il ne s'éteigne, quand bien même il y aurait eu fort à faire avec l'abolition de la peine de mort et la question des radios libres. Mais alors, va-t-on se résoudre à envisager des réformes de fond, structurelles, allant réellement dans le sens du respect de l'individu par rapport à son environnement ?

De même que l'abolition de la peine capitale mène une interrogation sur la notion même de prison, la discussion du projet de loi sur les radios libres poserait la question de leur indépendance par rapport au pouvoir politique ou autre ; de la même façon, une loi favorable à l'homosexualité suivie d'une autre sur la majorité sexuelle fixée à 15 ans susciterait d'autres débats de fond. Ce sera l'application de cette loi compte tenu de l'orientation de l'opinion publique en la matière, ses implications dans certains points juridiques de la vie pratique tels que les successions, l'infléchissement probable de la politique de la famille dans un type de société où le premier agent économique reste le couple et où la productivité n'est pas un vain mot, enfin, l'impact auprès des milieux éducatifs et familiaux etc...

C'est dire qu'à partir des officines gouvernementales, la reconnaissance de l'homosexualité risque fort d'être administrée selon des doses homéopathiques... à moins qu'on nous refille un placebo !

Comme ce fut le cas pour l'abolition de la peine capitale, le législateur devra devancer l'opinion publique dans un domaine où elle n'est pas prête et par là-même, la sensibiliser à ce progrès de la conscience. Après tout, ce ne sera pas la première fois qu'un gouvernement fait du « forcing » législatif alors..., que la stupeur du nombre n'émeuve point les hommes qui en feront l'Histoire !

En attendant, il serait vain de céder à cet optimisme béat que l'on doit souvent à une vision parcellaire de la réalité. L'homosexualité n'est pas un phénomène isolable dans le champ de l'expérience ; son histoire, qui la rattache aux différentes facettes de la société telle qu'elle se trouve structurée, les ramifications qu'elle impose à sa libération, sont un canevas où s'entrecroisent l'économie politique, la psychologie des groupes, le droit, la médecine, la religion, la culture, tant de lieux où une solution ponctuelle doit pouvoir répondre à un

problème ponctuel en vertu d'un principe reconnu par tous ou supposé tel : la loi.

Il est vrai que la loi ne suffit pas à changer les mentalités quand d'autres lois, informelles cette fois, régissent les comportements individuels par rapport à un vécu qui fonde la méfiance, la crainte ou l'agressivité devant le phénomène homosexuel. La loi ne suffit pas devant l'absence de discernement tant il est vrai que l'opinion, par nature, n'a pas appris ou n'a pas été portée à apprendre cette connaissance de soi que l'on approfondit en découvrant les autres ; ce serait un non-sens. La loi n'est rien sans une réelle application ou le respect qu'elle doit inspirer enfin, serait-elle vaine s'il n'y avait d'information véritable concernant le sujet qu'elle touche.

Doux esprits rêveurs, n'attendez point un âge d'or de l'homosexualité car s'il s'agit d'un mythe séduisant auquel il est bon de se frotter à la manière d'un savon fantasmagique, c'est aussi un mythe réducteur qui occulte souvent la possibilité que nous avons, de prendre de la distance et d'agir en fonction de notre analyse des causes des discriminations qui pèsent sur l'ensemble des homosexuels. Et que cela suffise pour s'interdire de nourrir en soi-même aucune mélancolie débilante.

Aujourd'hui, je commence à découvrir le monde, rayonnant de mille feux, balançant sur des modes, de notre affranchissement aux heures d'hostilité, au gré des mouvements intérieurs et planétaires. Si je me dis que je ne suis pas né pour me taire, je suis sauvé.

SERGE HENRY.

RELIURE

DOS EN CUIR — COULEUR VERTE

35 F — Port compris

Préciser l'année désirée

NOUVELLES DE FRANCE

N° 96 (1)

par JEAN-PIERRE MAURICE.

Les circonstances m'ayant, à diverses reprises, empêché de vous informer aussi régulièrement qu'à l'accoutumée, en compensation, veuillez trouver, chers cousins, un essai de synthèse sur l'année qui arrive à son terme.

On en parle.

Pour nous aussi, le changement... Une circulaire particulière : « D'après l'art. 331 du Code pénal, 2^e alinéa : « Sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 60 à 20 000 F quiconque aura commis un acte impudique ou contre-nature avec un individu mineur du même sexe » (sans préjudice des peines plus graves prévues par les alinéas qui précèdent ou par les articles 332 et 333)... Or, par circulaire adressée dès le 27 août par le directeur des affaires criminelles et des grâces, M. Jéol, aux procureurs de la République et aux procureurs généraux, « il paraît opportun de ne mettre en mouvement l'action publique en application de ce texte que lorsque des circonstances d'une exceptionnelle gravité le justifient », le législateur devant être prochainement appelé à débattre de L'ABROGATION du 2^e alinéa sus-nommé » !

« Le Figaro » reconnaît lui-même que les fruits ont tenu les promesses des fleurs : « au cours de sa campagne présidentielle, François Mitterrand s'était engagé à le supprimer. « L'homosexualité, avait-il déclaré, doit cesser d'être un délit. Je n'accepte pas que les attentats à la pudeur homosexuels soient traités plus sévèrement que les autres. NOUS N'AVONS PAS À NOUS MÊLER DE

(1) Une erreur de numérotation nous a fait marquer, pour les « Nouvelles de France », 82 au lieu de 91 dans le N° 326 (février 1981) d'Arcadie. Il n'y a pas eu de chronique en octobre ni en novembre ; à la suite de celle du mois de septembre (marquée 87 au lieu de 95), celle-ci est donc bien la 96^e. C.Q.F.D.

NOUVELLES DE FRANCE

JUGER LES MŒURS DES AUTRES. » On constate que M. Mitterrand, devenu président de la République, tient ses promesses de candidat.

Notre ministre de l'Intérieur, le Maire de Marseille Gaston Defferre, se souvenant qu'il a été lui aussi avocat, n'a pas voulu être en reste avec son « patron » et ami. Dans une note adressée, dès son accession au pouvoir, au directeur général de la police, le ministre écrit notamment : « S'il est tout à fait dans les missions de la police de surveiller les établissements ouverts au public et susceptibles de troubler l'ordre, par contre, et conformément aux orientations définies par le président de la République, aucune discrimination, à plus forte raison aucune suspicion, ne saurait peser sur des personnes en fonction de leur seule orientation sexuelle. » (« Le Monde »).

Cela allait sans dire. Cela va mieux en le disant. Merci, messieurs. Vous êtes dans la (bonne) voie d'une démocratie pure et vraie. Que les ayatollahs de tout crin en prennent de la graine !

Mœurs (suite).

Emboîtant le pas aux pouvoirs publics, l'opinion semble se réveiller un peu partout. C'est ainsi que, sous la dynamique impulsion des responsables d'Arcadie-Alsace, une heure d'émission a été consacrée au « vrai visage de l'homosexualité » sur la radio régionale libre DREYECKLAND (entre 100 et 104 Mhz) avec des opinions, du vécu, des interviews, des avis et des interventions des délégués colmariens et mulhousiens (texte intégral paru dans les numéros 75 et 76 d'Arcadie-Alsace-Lorraine).

A Mulhouse, « le CUARH et le GLH rappellent qu'il y a plus de 4 000 électeurs homos dans cette circonscription et, dans une lettre adressée aux huit candidats, leur demandent de prendre position sur les trois points suivants : 1^o abrogation de l'alinéa 2 de l'article 331 du Code pénal (voilà qui va être fait bientôt !) — 2^o suppression des fichiers de police répertoriant les homos (si l'on s'en tient à l'esprit des directives données par le nouveau ministre de l'Intérieur, il semble bien que cela sera fait si ce ne l'est déjà) — 3^o extension à l'orientation sexuelle des lois 72 et 75 contre le racisme » (« L'Alsace »). Quatre candidats sur huit ont répondu dont deux favorablement (les représentants du PS et du PSU).

Liberté, liberté chérie ! A la suite du congrès du SNAU, réuni à Ronce-les-Bains, « L'Administration », bulletin syndical de l'Éducation Nationale, écrit : « le Congrès rappelle que la paix dans le monde repose notamment sur le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur le droit des individus à la différence (notamment en ce qui concerne les handicapés et les homosexuels) ». Encore que l'amalgame soit curieux, nous prenons acte de l'intention qui est louable.

Discrimination kaputt ? Plus important encore : l'Assemblée du Conseil de l'Europe veut unifier les législations sur l'homosexualité et condamne la discrimination à l'égard des homosexuels, accorde le droit à l'autodétermination et l'acceptation de la différence. « Tout individu ayant atteint l'âge légal de consentement doit jouir du droit à l'autodétermination sexuelle... il n'y a aucune raison pour voir dans les homosexuels une atteinte à la vie familiale ni pour leur faire subir, en droit ou en fait, un traitement de citoyen de deuxième ordre... Il (le Conseil de l'Europe) demande aussi la destruction des fichiers existant sur l'homosexualité, notamment dans les services de police, l'égalité de traitement en matière d'emploi, de rémunération, notamment dans le secteur public, et en matière de garde des enfants, lors d'un divorce ; il souhaite encore l'interruption de tout traitement obligatoire destiné à modifier les penchants sexuels des adultes. Une autre recommandation préconise que l'Organisation mondiale de la santé supprime l'homosexualité de sa classification internationale des maladies où elle figure parmi les troubles mentaux. « Rien ne permet d'affirmer que l'homosexualité soit une maladie. Bien au contraire », dit le rapport en soulignant que cette étiquette est utilisée dans certains pays comme un prétexte à des pratiques psychiatriques répressives » (Bernard Swiller dans « Le Monde » — « L'Alsace » — « Dernières Nouvelles »).

Car tous les pays ne sont pas permissifs à notre égard, tant s'en faut. En Chine, par exemple, homosexualité = maladie mentale. « L'homosexualité est un sujet quasi-tabou. Certains homosexuels, publiquement critiqués durant la révolution culturelle (1966-1976), ont été depuis réhabilités mais ils restent « des malades » souvent « très mal dans leur peau »... qui doivent être placés dans un hôpital psychiatrique » (« L'Alsace »).

C'est plus la rougeole mais la jaunisse !

Attitude d'autant plus incompréhensible qu'elle est, à tous points de vue, illogique. Non seulement on ne prend pas le

contre-pied (si j'ose dire) de la sinistre farce de la « révolution culturelle », comme en tant d'autres domaines, mais surtout la Chine était jusqu'ici le seul pays tiermondiste luttant intelligemment — avec Indirah Gandhi — contre la surnatalité (c'est-à-dire la misère, le chômage, le terrorisme et la guerre) (1), par exemple en diminuant les salaires de 10 % par enfant « supplémentaire ». Alors pourquoi cette haine pour une façon d'être qui ne risque pas de faire monter beaucoup la courbe des naissances ?

En France même, la permissivité à notre envers ne fait pas l'unanimité, tant s'en faut. Ainsi, au 36, Quai des Orfèvres, un certain commissaire Le Taillanter ricane dans « Paris-Match » (qui n'est tout de même pas « Minute » !) : « L'homosexualité n'existe plus. On a supprimé, en juillet 1981, le groupe spécialisé dans sa surveillance. C'est bien une preuve, non ? En fait, cela participe du même raisonnement que pour le haschisch : devant le grand nombre, on démissionne. Ces messieurs-dames souffraient par trop, dans leur épanouissement, du contrôle policier de leurs déviations. Alors, plus de contrôle et vive la pédérastie ! Des travelos brésiliens du Bois aux Halles via le Palais-Royal et même de l'autre côté de la Seine. Et bientôt partout ailleurs puisque, sans se reproduire, et pour cause !, elle réussit à se multiplier... »

Et d'ajouter au sujet de la porno : « J'ai vécu et suivi le grand mouvement qui, à partir de 1970, a rendu caducs et dérisoires les critères de la répression... L'intelligentsia (2) a fait admettre le principe que la porno libérée se condamnerait elle-même. Infantilisme ou perversion ? Le « hard-core » sur les écrans et la multiplication des sex-shops dans tous les quartiers n'en sont que les manifestations les plus bénignes. Il y a aussi maintenant les live-shows (*qu'ès aco ?*) que je redoutais pour les avoir vus en Hollande et, depuis quelques semaines, les peep-shows (*re-qu'ès aco ?*) ou spectacles individuels de 10 à 100 F. De fait, tout est permis en dehors du baby-porno (*zou, maï, le Franglais !*), de la zoophilie et du pipi-caca, moyennant une licence de spectacle délivrée par... le ministère de la Culture. Nous ne sommes plus très loin de la « licencia stupri » des Romains de la décadence. »

(1) « Il ne peut pas y avoir de paix dans un monde où les deux tiers des êtres humains n'ont pas accès au minimum vital » (Fr. Mitterrand à la Conférence de Cancun).

(2) ... parisienne. Une intelligentsia est toujours parisienne comme une soubrette est accorte et un économiste distingué.

Pour la nième fois récusons cet amalgame qui confond, sciemment ou non, l'homophile et le pédéraste, le pédéraste et le pornographe alors qu'ils sont à des années-lumière les uns des autres, de même qu'on voudrait faire croire que tous les homos sont libidineux et passent leurs soirées dans les pissotières borgnes de cinémas aveugles alors que certains d'entre nous — André Baudry pour ne citer que le plus célèbre — n'ont jamais mis le bout du pied ni le bout du doigt dans l'un de ces pandemoniums des humaines turpitudes.

C'est d'autant plus fâcheux que beaucoup d'entre nous, croyants ou incroyants, sont d'accord pour l'essentiel avec ce que dit ce commissaire franglais en ce qui concerne la porno, produit de la société de sur-consommation qui ne s'intéresse qu'à votre bourse et non pas à vos...

Ainsi, dans un hebdo (malheureusement sans références), une certaine Colombe Pringle dévoile (c'est le mot qui convient à la photo illustrant l'article) tous les secrets de Sylvia Bourdon, « star du porno ». Pas moins...

Il faut avoir le cœur bien accroché pour les pénétrer car cette jeune personne a un langage qui ferait rougir une harangère et un cœur situé sous la semelle de ses souliers : « mon frère fornique dans les mathématiques — j'ai fait cette carrière pour emmerder ma mère (qu'elle ne voit plus non plus que son père... « mais j'attends son héritage ») — je me suis prostituée avec joie — je voulais être une vraie putain dans un bordel... pendant une semaine, j'ai fait 15, 20 passes par jour (à Palerme). Je jouissais sept ou huit fois par jour. C'était uniquement pour le plaisir et pour le fric. A partir de cette expérience, j'ai changé positivement. Cela m'a fait du bien ».

Et moi, et moi, émois...

Vous voyez bien, cher commissaire, que le stupre de la décadence n'est pas que chez les homos. Car l'homosexualité est de tous les bords. J'ai connu des homosexuels moraux, sinon moralistes, des homophiles ayant horreur de la chair et transcendant leurs pulsions érotiques.

A propos des fantasmes et de l'homosexualité, notre étoile enfantine, qui ne se prend pas pour une moule, a des opinions catégoriques : « Les sexologues m'exaspèrent... Il me paraît aberrant de traiter de maladie des fantasmes érotiques. C'est la pire des intolérances qui commence avec le regard qu'ils posent sur l'homosexualité considérée comme une anomalie relevant de la médecine... C'est une science tiroir-caisse non remboursée par la sécurité sociale. En réalité, baise bien qui vit bien. »

Ou vit bien qui baise bien.

Quelle vit !

Femmes, que vous êtes... Le transsexualisme (qu'il ne faut surtout pas confondre avec l'hermaphrodisme) est-il en passe de devenir le souci n° 1 du Français moyen ou bien ne s'agit-il, une fois de plus, que d'une coïncidence de la fameuse loi des séries ? Toujours est-il qu'une longue étude de dix pages, signée Golse et Vivien, examine le sujet sous tous ses angles dans « Bicolore Roussel » N° 174.

Surtout ne pas confondre, cousins hétéros ou bis, les homos (qui ne sont pas des travestis) et les travestis (qui sont rarement homos). Du reste, les deux auteurs notent très justement : « L'homosexuel ne se travestit que très rarement, de façon passagère, presque accidentelle, et généralement dans un but de séduction de partenaires sexuels, éventuellement dans le cadre de la prostitution ». Ce qui nous amène à cette définition du transsexualisme selon Monay et Gaskin, dans le même article : « Il s'agit d'un trouble de l'identité de genre, étayé par la conviction profonde et constante d'appartenir à l'autre sexe et le désir d'y vivre à plein temps. Il s'agit donc d'un individu, homme ou femme, qui a l'intime conviction d'appartenir à un sexe différent de son sexe biologique. Cette intime conviction donne lieu au désir et au besoin de corriger ce qu'il vit comme une « erreur de la nature ». D'une part, le transsexuel cherchera par tous les moyens à se faire transformer ou éventuellement à se transformer soi-même (hormonothérapie sauvage) (1) afin de se rendre conforme à l'idée qu'il se fait de son identité sexuelle; d'autre part, il adoptera un comportement le plus proche possible de celui du sexe opposé (attitudes, activité professionnelle, objets d'investissements) ».

Pour en savoir plus à ce sujet lire : « Le Quotidien du Médecin » N° 2132, « Les Dossiers du Quotidien » N° 86, « Les Cahiers de la Sexologie Clinique » N° 19.

Sur le plan anecdotique, un hebdo encore une fois sans références (2), mais dont je parle tout de même car le reportage

(1) Nous avons relaté ici-même, voici quelque temps, le témoignage d'un médecin qui s'opéra lui-même.

(2) Je prie mes Honorables Correspondants, une fois encore, de ne jamais omettre les références (titre et date ou numéro) de la publication dans laquelle se trouvait l'article qu'ils m'envoient. La loi en fait obligation. Je suis tenu de ne pas utiliser l'article en question, *quel que soit son intérêt*, s'il n'est pas signé.

Sont concernés seulement les journaux français ou d'expression française (Canada, Suisse, Belgique, pays francophones).

est signé Marie-Pierre Carretier, consacre huit pleines pages (HUIT pages ! Plus que pour le Pape, autant que pour un mariage princier...) aux avatars d'une certaine Marie-Noëlle qui a fait croire qu'elle était un homme pendant quinze ans. Si encore c'était amusant ! Mais non, emmerdant comme la pluie, que c'est ! « Un diarise d'époque (*qui pousse les gens connus et inconnus*) à consigner sur cinq ou sept cents pages les menus faits de leur chère existence... les barreaux du lit d'enfant, les premiers pantalons longs, les culottes Petit Bateau, les bobos ventre, tout ça », comme dit M. Poirot-Delpech (1) à propos de notre chère tête couronnée dans sa « Biographie ».

Les mystères du sexe sont également évoqués sur l'écran : « Tous ceux qui tiennent à savoir jusqu'où on peut aller beaucoup trop loin dans la déliquescence sexuelle ne doivent pas manquer « *L'année des treize lunes* » de Fassbinder... Erwin s'est marié, il a eu une petite fille mais il se sent fondamentalement homosexuel. Il déclare sa passion à Karl qui, lui, dit n'aimer que les femmes. Alors Erwin devient Elvira par la grâce d'un chirurgien de Casablanca. Malheureusement pour Elvira, Karl ne « la » trouve pas davantage à son goût ; en outre, sa fille et son ex-épouse assimilent mal la situation nouvelle. Elvira désespérée est recueillie par une prostituée ». Et Claude Baignères, dans « *L'Aurore* », d'ajouter : « Je n'ai jamais été très attiré par les marginaux, surtout parce qu'ils contemplent leur nombril avec une affection désespérée qui déverse mille mépris sur l'humanité bêtement normale ».

Il a la dent dure mais reconnaissons sportivement qu'il y a du vrai.

Ni carne ni pesce ! Pendant ce temps, les transsexuels transal-pines sortent du ghetto (ou de la Botte). « C'est, écrit Baudoin Bollaert dans « *Le Figaro* », le petit parti radical libertaire de Marco Panella (bien connu pour ses batailles en faveur de la libéralisation des mœurs sous tous ses aspects) qui est à l'origine de cette initiative adoptée, il faut le souligner, par une écrasante majorité. Les 50 transsexuels qui menaçaient de défiler nus aux portes du palais de Montecitorio en cas de vote négatif n'ont pas eu à se déshabiller ».

Certains le regrettent.

« *Femmes, nous sommes des femmes* » : « Viva l'Italia ! », c'est sur ce cri et une volée de parapluies jetés en l'air... maquillages

(1) Non, cousins, ce n'est pas un président de comice agricole mais un journaliste du « *Monde* ».

défait, cheveux poisseux, vêtements trempés, pleurant, s'étreignant, « elles » ont quitté la place en une farandole quelque peu félinienne » note Philippe Pons dans « *Le Monde* ».

Un peu fous, ces folles... je veux dire : un peu fofolles, ces fous ! Mais ne faisons pas un Himalaya d'un mont de Vénus, Cela ne concernait qu'une cinquantaine de sorellas latines.

Pas de quoi fouetter une chatte... ni emplir les urnes du parti libertaire de belles voix.

En France, la loi reste intransigeante (pour l'instant) en ce qui concerne les changements d'état-civil. Toutefois... « plusieurs affaires sont en cours devant le tribunal de Paris et, sans préjuger des résultats, il est incontestable que depuis 2 ou 3 ans les magistrats sont un peu plus compréhensifs » (C.D., « *Le Figaro* »).

« *Homomanif nationale 81* » : Après deux précédentes « manifestations nationales » à Berne et à Bâle (bien sûr) « un millier d'homosexuels, hommes et femmes, ont défilé hier dans les rues de Lausanne, nous dit Janka Kaempfer dans « *La Suisse* ». Et d'ajouter : « De mémoire d'hétéro, on n'avait jamais vu cela, ni dans la capitale vaudoise, ni ailleurs en Suisse romande ». A l'appui de ces dires, une photo : une peau de panthère tenant, dans sa main gauche, une rose qui n'a rien de mitterrandiste tandis que, de sa main droite ignorante, il englobe le mont-Blanc d'un popotin de cuir noir. Selon « *24 heures* », ce millier de manifestants représente 5 à 7 % de la population, soit un demi-million de citoyens suisses.

« *Vos fesses nous intéressent* », titre Cédric Dietschy.

En Espagne aussi... « Le jour de la *Fierte gay* un millier d'homosexuels et de lesbiennes madrilènes ont défilé pendant plus d'une heure dans le quartier populaire de Vallecas (« *Le petit Moscou* »). C'est leur 4^e sortie dans la rue depuis la fin du franquisme... Il y a foule pour regarder. On est même venu en famille. Comme au zoo... 1^{er} groupe : banderoles du FLHOC (Front de libération homosexuelle de Castille) et du CFLM (Collectif féministe de lesbiennes de Madrid). Viennent ensuite les banderoles du GALHO (Groupe d'action pour la libération homosexuelle) et de la... Fédération des Jeunesses Révolutionnaires du Mouvement Communiste !! Une fanfare ferme la marche » (Dépêche d'agence).

Ollé, Georges !

A Toronto, enfin, « une étude commandée par la ville recommande que des homosexuels, hommes et femmes, soient

recrutés par la police locale... et que cesse la surveillance secrète des vespasiennes » (« Le Devoir » — journal canadien francophone).

Clochemerle-en-France : Au moins, eux, ils en ont ! Tandis que chez nous... le combat a cessé non pas faute de combattants mais faute d'édicules. C'est ridicule. Et Pierre Demeron d'écrire, dans un article intitulé « Mais où sont les vespasiennes de papa ? », paru dans le N° 685 de « Parispoche » : « La République laïque... pour écarter tout danger d'immixtion a interdit toute miction ».

Et de questionner : « Les quelques millions d'homosexuels avoués (ou inavoués) qui ont voté pour le changement contre l'ex-majorité des Royer, des Foyer et autres pisse-froids, ne peuvent-ils donc protester ? Qu'avec leurs tasses, liberté, égalité et fraternité leur soient enfin rendues ! »

Je ne vois pas du tout pourquoi ce monsieur s'adresse à nous mais il est certain que cela rendrait service GRATUITEMENT (mais c'est justement là le hic !) à bien des parisiens, des marseillais ou des lyonnais (1) martyrs de la prostate ou victimes de la cystite.

Plus fort que de jouer au bouchon : Puisque nous parlons police, ce petit écho sur les nouvelles mœurs américaines paru dans les « clins d'œil sur le monde » de Bernard Valéry dans « France-Soir » : « A San-Francisco (évidemment !), Mike Finnegan, policier de son état, s'approcha subrepticement d'une voiture parquée dans une ruelle obscure et découvrit deux hommes s'adonnant aux pratiques que la gent prude continue à réprouver. Il leur dit poliment de décamper. Nullement démontés, les deux hommes sont sortis de la voiture et ont dressé un procès-verbal en bonne et due forme pour exercice illégal de l'autorité car c'étaient deux policiers en civil qui, eux, connaissaient leurs droits ».

O tempora ! O mores !

Le plus vieux métier... Puisque nous parlons mœurs, venons-en à la prostitution dont Rudolph Chelminski nous reparle dans « Sélection du Reader's Digest » N° 414 sous le titre : « Nouveaux visages de la prostitution » : « Un peu partout, en Europe, la prostitution se manifeste de façon nouvelle et inquiétante... Combien y a-t-il de prostituées en Europe ? Entre 300 000 professionnelles à plein temps et 500 000... Il est

(1) Certaines régions touristiques sont plus propices au passant, notamment dans nos Marches de l'Est, grandes buveuses de bière aux bienfaisants effets diurétiques.

alarmant de constater que cette activité est plus diversifiée que jamais et que ceux qui s'y livrent sont toujours plus jeunes, qu'il y a parmi eux de plus en plus « d'amateurs occasionnels » et que l'homosexualité y joue un rôle sans cesse grandissant ». Nous y voilà. « En Suède, des écolières font le trottoir après (ou entre) les cours. A Hambourg, la police a récemment interpellé une péripatéticienne professionnelle de 13 ans. En Italie, des réseaux organisés d'adultes entraînent de jeunes garçons à la prostitution. A La Haye, il est facile de s'offrir, contre rétribution, les faveurs d'une femme avec le consentement de son mari. »

Et en France ? Un chapitre est consacré aux « Brésiliens » de Vincennes ou de Boulogne. La rue Sainte-Anne est citée et un inspecteur de la brigade des mœurs de Paris affirme que le racolage est le fait d'hommes pour un tiers. « *Regardez-moi ces saloperies* », me dit un policier en me tendant un lot d'illustrés néerlandais ; tous montraient des enfants dans des attitudes provocantes et même photographiés au cours de relations sexuelles. « *Ce sont des gosses*, poursuit mon inspecteur, la voix tremblante de rage. *Sept ans, huit peut-être* ». En Italie, l'aumônier de la prison Beccaria, de Milan, déclare : « Il existe deux organisations s'intéressant de très près à l'homosexualité chez les adolescents. L'une, qui a des liens avec la Mafia, prostitue de jeunes garçons chargés d'occuper de riches clients pendant qu'on les cambriole ; l'autre, composée de membres de la bourgeoisie milanaise, ne recherche que le plaisir. Dans les deux cas, des rabatteurs attendent les garçons à leur sortie de prison et les attirent, par la drogue ou l'argent, dans les rangs des professionnels ».

Une des raisons majeures à cet état de fait, en Europe comme en Amérique d'ailleurs, c'est la drogue (1) : « Sur les quelque 20 000 drogués que compte Milan, 2 000 environ sont des garçons qui se prostituent pour s'approvisionner. Le milieu utilise des jeunes gens qui « font » les sorties des lycées à la recherche de gamines crédules. Ils les séduisent, finissent par leur faire prendre goûts aux stupéfiants, et le jour où les malheureuses sont esclaves de l'héroïne elles se voient mettre le marché en main : une passe en contrepartie d'une dose ».

(1) Cela est amplement démontré par le livre allemand intitulé : « Moi, Christiane F., 13 ans, droguée, prostituée... » et le film qu'on en a tiré. Berlin, capitale internationale de la drogue. Plus de cent jeunes garçons se prostituent « à plein temps » comme lors de l'Allemagne, « année zéro » ! Curieux de constater que misère et abondance aboutissent au même résultat... Il existe même une secte, « Les Enfants de Dieu », dont le financement est assuré par la débauche de ses membres !!! On n'arrête pas le progrès (spirituel) !

Passons rapidement sur les petites bourgeoises qui se défoulent en arrondissant leur bourse... et celles de leurs maris. La licence des mœurs a permis à un Néerlandais plein d'entregent d'agrandir le cercle de ses relations à un point tel que « cent femmes se livrent à la prostitution au su de leur mari » ! !

« Que faire contre ce fléau ? », étant bien entendu que ni l'interdiction, ni la ré-ouverture des maisons closes ne sont des solutions valables, du moins aux yeux de l'auteur qui propose quatre initiatives urgentes : 1° enseigner aux jeunes ce qu'est réellement le milieu de la prostitution (*mais il reconnaît par ailleurs que « la plupart ne cherchent qu'à obtenir rapidement et sans effort de l'argent pour s'acheter disques, vêtements, alcool ou drogue »*). Alors ? Ne vaudrait-il pas mieux diminuer le rôle sacrosaint de l'argent dans notre société occidentale de consommation ?) — 2° créer sur le plan national des commissions ayant pouvoir d'ordonner des enquêtes sur les pourvoyeurs haut placés et intouchables (*cela ne semble guère réussir en Italie avec la Mafia*) — 3° encourager les travailleurs immigrés à faire venir leurs familles (*s'ils en ont une...*) 4° faire un effort sérieux, financé sur les fonds publics, en vue de réhabiliter les prostituées et de les réinsérer dans la société (*et le chômage ?*)... sans cela, quel droit aurions-nous de prétendre appartenir à une civilisation évoluée ? »

A cette phrase finale, un de mes Honorables Correspondants a cru bon d'ajouter ce commentaire : « Vous savez, ami lecteur, cette civilisation évoluée qui revendique une *morale publique*, celle qui lui a inspiré la bombe à neutrons procurant la paralysie totale en cinq minutes puis la mort lente en cinq ou six jours. Ce qui n'est pas effroyable, assurément, comparé à la prostitution... »

N'est-ce pas mélanger un peu les genres ?

« *Terre des Hommes* » accuse ! A propos de la prostitution des garçons à Sri-Lanka, Isabelle Vichniac révèle dans « *Le Monde* » : « M. Timothy Bond a rendu public un rapport sur la prostitution des enfants en Asie du Sud-Est... Il s'agit d'enfants de 8 à 17 ans (*issus d'un peu tous les milieux*)... On estime à 2 000 le nombre de garçonnetts qui se livrent à la prostitution, notamment à Colombo et sur les plages. La plupart ne vont plus à l'école... Les touristes pédophiles, principaux « bénéficiaires » de ce trafic, se renseignent dans des « *gay guides* » (*et diverses officines*)... Tant qu'ils ne prendront pas conscience de la novicité des guides édités sur leur territoire, les pays européens dont les touristes pervertissent ainsi les

enfants de Sri-Lanka (comme ceux d'autres pays pauvres) doivent être considérés, selon le rapport de « *Terre des Hommes* », comme les responsables du fléau. Ils devraient, entre autres, aider les autorités des pays qui cherchent à lutter contre la prostitution des enfants à créer des établissements de formation professionnelle et des centres de loisirs (car) la prostitution mène généralement ces jeunes garçons à la drogue et à l'usage de l'alcool que leur fournissent leurs « clients », puis, fatalement, à la délinquance et à la criminalité. En effet, quand l'enfant devient adolescent et lorsqu'il ne plaît plus, quelle autre expérience connaît-il que celle de l'illégalité ? »

Que chacun prenne ses responsabilités en regard de sa conscience !

Aux jardins de Themis

Les hommes étant ce qu'ils sont et le monde allant comme il va, 1981 demeure une année noire en ce qui concerne les crimes et délits divers.

« Le meurtrier d'un jeune concierge, Jean-Luc Coulombel, 24 ans, dormait sous une tente appartenant à sa victime lorsqu'il fut arrêté ». Prétexte habituel : « Son ami se serait montré entreprenant à son égard, ce qui aurait provoqué sa colère meurtrière. Il porta un coup de couteau au concierge (30 ans) avant de lui tirer une balle en pleine tête » (*Le Quotidien de Paris*).

Mais cette « excuse » est-elle encore valable aux yeux des jurés ?

Sans doute, hélas !, puisque l'agresseur d'un retraité meusien, un septuagénaire sauvagement frappé par une brute de 26 ans, n'a été condamné qu'à 15 jours de prison ferme. « Il avait fait des « *propositions malhonnêtes* » au jeune ouvrier boulanger qui les accepta... par curiosité. Après avoir refusé l'argent (qu'il avait cependant demandé un peu avant au septuagénaire), il le frappe et prend la fuite... » (*L'Est-Républicain*).

Plus grave. Jean-Louis Pradelle, dans « *Le Dauphiné libéré* », nous fait le compte-rendu de l'audience du tribunal de Carpentras au cours de laquelle Ludwig Rosta, un routard autrichien de 22 ans ayant sauvagement assassiné de dix coups de couteau Hans Calmann, « 45 ans, riche éditeur londonien, arrière-petit-neveu de Hertz, le célèbre découvreur des ondes qui portent son nom, écrivain de pièces de théâtre, de romans, personnage haut en couleurs, sportif, aimant passionnément la

vie et homosexuel » (*ce qui n'est pas incompatible, en effet !*) n'a été condamné qu'à douze ans de réclusion. Pourquoi ? Mais « parce qu'il a été pris d'une violente et incontrôlable colère suscitée par un profond dégoût des propositions « appuyées » et malhonnêtes qui lui ont été faites ». Ben, voyons ! Seulement, il ne fuit pas. C'est lui qui poursuit sa victime et la frappe de dix coups avec deux poignards. Après quoi, il s'enfuit dans l'auto du mort non sans lui avoir fait les poches. Le bon jeune homme !

Est-il possible que les jurés vauclusiens aient été dupes ? Non, puisqu'ils ont choisi le crime crapuleux et refusé les circonstances atténuantes qui eussent pu résulter d'une éventuelle provocation (non prouvée).

S'il n'en avait pas été ainsi, je suppose que l'assassin eût été décoré ?

Toujours les chasseurs de tête. « Il n'aimait pas les pédérastes, il attendait les Arabes au Bosquet. C'est en ces termes que la 1^{re} victime d'Alain Jadoux a défini son agresseur qui venait de le blesser grièvement d'une balle de 22L.R. après avoir tenté de le racketter » (L'Indépendant Catalan). Peu après, il tuait de deux balles M. Ahmed Z., « 41 ans, travailleur algérien habitant Perpignan depuis plusieurs années, brave père de famille nombreuse, au demeurant pas homosexuel du tout » (Midi libre). « Lorsque je lui ai demandé son argent, il a refusé catégoriquement, a avoué Jadoux, alors j'ai tiré... Il fallait bien que je fasse vivre ma femme et mes enfants » ! !

Cette fois, l'assassin s'en tire moins bien : 20 ans de réclusion criminelle.

Mais la femme et les enfants du malheureux Ahmed, qui s'en occupera ?

Pauvre Sandra ! « Un travesti, Christian Albarède, 33 ans, dit « Sandra », a été abattu d'un coup de fusil de chasse tiré à bout portant dans la tête par son ami Guy Kranzlin, 21 ans, sans profession, qui a déclaré « qu'il en avait assez d'être battu et maltraité » (Sud-Ouest).

Était-il indispensable de tuer ? Ne valait-il pas mieux faire sa valise ?

Le comte et les routiers. « Le comte Pierre d'Alençon, duc d'Anjou, descendant de Catherine de Médicis et personnalité du « Tout-Paris », 54 ans, avait passé la soirée dans un restaurant chic de la rive droite, puis dans une boîte où il rencontra un jeune homme, M. Pierre Groudka, 29 ans, transporteur à Romainville, qui lui demanda de venir le déposer chez lui... » (Le Dauphiné libéré). O fatale imprudence ! La suite, on la

devine. Dépouillé par deux bandits aux aguets, nu et cru, l'infortuné gentilhomme y perdit... ses bijoux de famille, hérité de ses ancêtres comme il se doit, notamment un brillant en navette frisant les 8 carats.

Henri III a dû se retourner dans sa tombe.

Viol collectif dans « la boîte à chagrins » : « Un jeune homme, ancien pensionnaire de la maison d'arrêt de Colmar, vient d'être condamné à 1 an de prison par le tribunal correctionnel de la ville pour avoir violé dans cet établissement pénitentiaire, avec deux autres co-détenus mineurs, un 4^e prisonnier qui partageait leur cellule » (L'Alsace).

C'est le problème de la promiscuité en milieu clos. « La prison impose la masturbation, secrète l'homosexualité, les vexations et les sévices, s'indigne, une fois de plus, Elisabeth Schemla dans « Le Nouvel Obs » dont c'est un des chevaux de bataille. « A trois dans une cellule, quand vous avez des envies, que voulez-vous faire ? Ici, chacun ou presque enfle ou se fait enfiler ». Certains matons ferment les yeux. D'autres sanctionnent. »

A Dijon, le tribunal de grande instance a infligé 2 ans de prison à un maître-chanteur, Abdelkader Hadrouga, 39 ans, ouvrier à Chenove, marié et père de trois enfants. En 15 ans, il avait soutiré 150 000 F à sa victime en menaçant de révéler les relations homosexuelles qu'il avait entretenues avec elle » (L'Écho du Centre, Limoges).

C'est le maître-chanteur qu'il eût fallu faire chanter pour le faire déchanter.

Dans « L'Alsace », un mystérieux entrefilet intitulé « Arrêté mais relâché » qui laisse rêveur : « La Sûreté a appréhendé un homme qui, sous la menace d'un couteau, avait contraint l'un de ses compagnons à des actes contre-nature dans la ZUP de Colmar. L'individu a néanmoins été remis en liberté. »

Avec ou sans excuses ?

Chez nous aussi : A Versailles, un homosexuel de 61 ans a tué d'une balle dans la gorge, près de Mantes-la-Jolie, le père d'un jeune apprenti de 17 ans, Philippe, qu'il accusait d'être à l'origine de son licenciement d'un garage parisien à cause de ses avances dont le jeune homme se plaignait auprès de son patron... Il tira cinq coups de feu sur le jeune Philippe sans l'atteindre. Une balle perdue traversa la gorge du père » (La Montagne-Centre France). Fatalitas !

Dans la Sarthe, arrestation de Jean-Claude, 33 ans, Christophe, 59 ans, sans profession, qui avaient entraîné trois jeunes garçons mineurs de 16 et 17 ans 1/2 dans la cave d'un retraité

de 66 ans et eurent des rapports sexuels avec eux non sans les avoir saoulés au préalable (Ouest-France).

A Fribourg, cinq sexagénaires abusent d'un garçonnet : « Le Tribunal criminel de la Sarine a condamné à 5 ans de réclusion un homme de 64 ans, récidiviste, qui avait détourné de son chemin — dans tous les sens du mot — un enfant de 10 ans. Le même tribunal a condamné à 2 ans de réclusion, à huit mois d'emprisonnement, à quatre mois et à quinze jours — ces trois peines avec sursis pendant deux ans — quatre hommes âgés d'une soixantaine d'années, *tous de milieu social défavorisé*, qui s'étaient relayés durant six jours auprès de l'enfant et lui avaient fait subir des actes contraires à la morale (*mais sans contraintes*) (La Suisse, Pierre Thomas).

Arrêté à Reims, un Sparnacien de 36 ans, célibataire, qui s'était livré à des actes impudiques, sous prétexte de jeux, avec trois enfants de 5 à 7 ans rencontrés rue... Sidi-Bel-Abbès, a été déféré devant le parquet et écroué à la maison d'arrêt (Union-Reims).

A Maisonnelles, en Seine-et-Marne, on se voile la face mais tout le monde savait que le curé avait fait construire une piscine dans le jardin du presbytère entouré de hauts murs et qu'il avait fait installer un sauna dans son domicile où il réunissait, de façon très éclectique, jeunes gens et jeunes filles. Sans doute pour leur parler du denier du culte. Car tout cela coûte cher. « On reste toutefois bouche bée quand on sait que cette histoire dure depuis plus de 20 ans. Les « victimes » d'alors sont aujourd'hui des adultes et n'hésitent pas à confier leurs enfants au curé » (Union-Reims).

De quoi se plaint-on ?

A Nauplie (Péloponnèse), un ressortissant Français de 32 ans vient d'être condamné à VINGT-CINQ ANS de réclusion par le tribunal de 1^{re} instance de Nauplie pour viol et vol de neuf hommes, sept Français et deux Britanniques. Le Français, avant de commettre ses actes, ligottait ses victimes et les dépouillait (Dépêche d'agence).

Et il y a eu des plaintes !

C'est une histoire d'amour attendrissante et exotique que nous conte « Le Quotidien de la Réunion et de l'Océan Indien » dans son N° 1295 : un jeune homosexuel disparaît de son village après avoir volé une cassette contenant 6 000 F, juste le prix de son billet afin de pouvoir rejoindre au plus vite son « ami » parti en métropole, l'ingrat !

Qui réunira nos deux oiseaux des Isles ?

Histoire Berdache (mais vraie)

— Sous le titre discutable « Un pétard qui fait long feu » l'hebdo « Minute » N° 998 raconte la mésaventure d'un médecin et d'un jeune magistrat de l'Île de Beauté surpris s'étreignant « dans le bureau du chat fourré ». « La personnalité invitante a, sous le coup de l'émotion, un... haut le cœur. Et, mystère de la biologie, voilà les deux tourtereaux immobilisés dans une posture peu en rapport avec leurs fonctions. La première stupeur passée, le témoin alerte le... SAMU pour faire transporter les deux amis à l'hôpital. Mais voilà, pour cela, il faut traverser les couloirs. On imagine le spectacle ! »

Comment faire pour escamoter les badauds ?

« C'est très simple : on a annoncé une alerte à la bombe. »

Et de conclure : « Une bombe ? Disons un pétard et n'en parlons plus. »

Et in Arcadia ego !

JEAN-PIERRE MAURICE.

CHINE 81 :

L'HOMOSEXUALITÉ DANS L'OMBRE

Première vision franche de l'homosexualité en Chine : deux hommes d'âge moyen se tiennent tendrement par la main dans une des rues principales de Wuxi. Un peu plus tard, deux adolescents qui marchent enlacés. Mais il est difficile de trancher dans ce dernier cas, tant la vie sexuelle est « libre » ici : pas de rapport avant le mariage qui a lieu entre vingt et vingt-cinq ans avec l'enfant unique obligatoire.

A N..., après avoir assisté à un opéra, nous allons voir les acteurs et les actrices. Nous parlons essentiellement avec l'actrice principale. Cela ne m'empêche pas de remarquer deux jeunes acteurs un peu efféminés que j'avais repérés durant la représentation, serrés l'un contre l'autre dans une loge discrète, pendant un intervalle où ils ne jouaient pas. Ils sont d'une beauté assez remarquable et ont les cheveux un peu plus longs que ceux des chinois ordinaires.

Bref, c'est l'homosexualité des catacombes.

PADRAÏM DES COLOMBES.

« LE MARQUIS DE SADE ET L'HOMOSEXUALITÉ »

(suite et fin) (1)

par PIERRE FONTANIÉ.

L'homosexualité de Sade, en prison, revêt diverses formes de compensation, qui se manifestent dans sa correspondance par son étrange familiarité avec le valet Carteron, sa jalousie morbide à l'égard de sa femme, les demandes bizarres de portraits de beaux garçons ou... d'étuis, destinés à satisfaire son désir de passivité.

La correspondance échangée avec Carteron

On possède deux lettres envoyées au prisonnier, les 23 et 29 septembre 1779, par le valet Carteron, dit La Jeunesse, dit le chevalier Quiros. La liberté de ton décèle une grande familiarité entre Sade et son laquais débauché, amoureux de sa servante Gothon Duffé, et qui recopie, d'une élégante écriture, les comédies médiocres composées par Sade dans sa cellule (par exemple « le Prévaricateur »).

Sa jalousie malade à l'égard de sa femme

Entre le 13 juillet 1781 et le début octobre, la jalousie de Sade atteint une espèce de paroxysme. Elle vise, à la fois, la coquetterie des toilettes de son épouse, ses rapports avec *Madame de Villette*, accusée de lesbianisme, et ses relations avec le valet *Lefèvre*...

Cette dame, née Mlle de Varicourt, avait épousé, le 12 novembre 1777, le riche marquis de Villette, un cousin de Mme de Sade et lui-même grand amateur de garçons. Sous la Révolution, l'écrivain réactionnaire Andréa de Nerciat disait de lui qu'il était « le président perpétuel du formidable district des citoyens rétroactifs, partant zélé partisan de la constitution où tout est sens devant derrière ».

Quant à Lefèvre, il s'agit d'un jeune paysan qui avait servi de secrétaire à Sade en 1771-1772. Un amateur anonyme s'enorgueillit d'avoir, dans ses papiers, une lettre inédite de la marquise au prisonnier de Vincennes du 5 août 1781 que le destinataire a maculée de taches de sang et annotée d'une

plume furieuse et obscène. La grosseur en pouces du pénis de Lefèvre y est déduite par le marquis du quantième d'août dont la lettre de sa femme est datée (le 5) : « Et voilà le chiffre avec lequel il est classé, ce beau Monsieur là. Avec le 7, apparemment que c'est sa mesure » (13,55 cm de circonférence sur 18,9 de longueur !). Enfin, à la signature de sa femme, Montreuil de Sade, le jaloux a réuni le nom de son rival, ce qui donne audacieusement : Montreuil Lefèvre de Sade.

De plus, M. Xavier de Sade, descendant du marquis, a communiqué à Gilbert Lely, en son château de Condé-en-Brie, le jeudi 22 janvier 1948, un portrait de Lefèvre, du crayon de *Mlle Rousset* (1744-1784). Ce portrait, lacéré 13 fois par le marquis, est cerné par lui de légendes haineuses ou méprisantes (voir « Lettres et Mélanges littéraires écrits à Vincennes et à la Bastille » par le Marquis de Sade, tome II, éditions Borderie 1980, planche III).

Bref, le captif a cultivé la jalousie et sa fureur dissimule le désir inconscient d'être trompé. Or, le principe pathogénique de cette jalousie est, bel et bien, l'homosexualité. Les maris ou amants bisexuels, parmi lesquels il faut ranger le marquis de Sade, se trouvent, en fonction du degré de leur homosexualité, *envieux* du plaisir de leur femme, qu'ils connaissent, en quelque sorte, pour l'avoir éprouvé eux-mêmes. Ils savent ce que signifie, pour le corps, de leur épouse ou de leur maîtresse, le pénis étranger qu'ils abominent... *et admirent*. Le pénis du rival devient l'objet, presque exclusif, des fantasmes de cette espèce de jaloux. Ainsi l'image de Lefèvre « pourri dans la crapule à Aix » ajoute la fascination de la canaille, fréquente chez *certains* homosexuels, à l'horreur exaltante d'une autre vision : celle de la marquise « infidèle dans toute l'étendue du terme » !

Sade ressemblait, étrangement, à ce comte de Gernande de « la Nouvelle Justine », heureux de coopérer à son propre déshonneur, lui témoin et post-fellateur ! Déjà, dans « les *Cent vingt journées de Sodome* », le marquis se délectait visiblement à évoquer les proportions imposantes des sexes de ses héros masculins, celles du duc de Blangis et du président de Curval, respectivement de 8 et 7 pouces de circonférence sur 12 et 8 de long. Or, il ne cesse de penser à l'utilité de ces proportions pour la pratique de la sodomie passive, comme le prouve, encore une fois, cet ouvrage (perdu par Sade, lors de la prise de la Bastille, retrouvé dans plusieurs collections particulières et publié par le Docteur Iwan Bloch et Maurice Heine) : « le premier de ces soupers, uniquement destinés aux plaisirs de la sodomie, n'admettait uniquement que des hommes. On y

(1) Voir Arcadie n° 334, 335.

voyait régulièrement seize jeunes gens de vingt à trente ans dont les facultés immenses faisaient goûter à nos héros, *en qualité de femmes*, les plaisirs les plus sensuels. On ne les prenait qu'à la taille du membre, et il devenait presque nécessaire que ce membre superbe fut d'une telle magnificence qu'il n'eût jamais pu pénétrer dans aucune femme ».

Les demandes bizarres et répétées de portraits, d'objets et d'étuis

En effet, cette homosexualité du marquis est corroborée par les aveux mêmes du prisonnier et par ses demandes d'objets cylindriques, étuis et flacons à qui il donnait le nom de « prestiges » et qui servaient à des séances de plaisir solitaire dont il tenait un compte rigoureux.

- En mai 1779, Sade regrette de ne pas avoir la ressource, comme M. de Rougemont d'« un petit amour en façon de geôlier ».

- Mme de Sade écrit à son mari, le 9 septembre 1779 : « Ta discrétion et ton silence me tuent ; il n'y a sorte de choses que je ne me fourre dans la tête » (au niveau de cette phrase, le prisonnier a calligraphié : « *et moi dans le cul* »).

- Le 29 juin 1781, Mme de Sade s'étonne ; elle ne conçoit pas que son mari puisse « mettre dans (sa) poche un flacon de six pouces de circonférence » (6 pouces = 16,2 cm). Commentaire du marquis : « C'est que ce n'est pas dans ma poche que je le mets, *c'est ailleurs où il se trouve encore beaucoup trop petit* ».

- La lettre à Mme de Sade (de juillet 1781) est encore plus explicite : « J'en ai pris la mesure juste sur le trou, et c'est ça positivement. Mais il y faudra trois pouces de plus de hauteur au moins, quoique à bien dire *la circonférence est l'essentiel* ».

- Le 23 novembre 1783, Sade accuse réception à sa femme d'un portrait de beau garçon qu'il lui avait demandé : « Vous m'avez envoyé le beau garçon, tourterelle chérie. Le beau garçon ! Comme ce mot est doux à mon oreille un peu italienne ! Un' bel giovanetto, signor, me dirait-on, si j'étais à Naples, et je dirais : si, si, signor ; mandatelo, lo voglio bene. Vous m'avez traité comme un cardinal, ma petite mère... mais *malheureusement, ce n'est qu'en peinture... L'étui donc, au moins, l'étui puisque vous me réduisez aux illusions* »...

« Jouissance de Mahomet, vous dites que l'étui que je vous demande vous a donné de la peine. Je conçois bien qu'il vous

en donnerait s'il était fait, mais quand il est question de le faire, je n'arrange pas dans l'étroite capacité de mon cervelet que la seule action de le commander puisse irriter chez vous les nerfs qui avertissent l'âme de la sensation de la douleur. On vous prend, dites-vous, pour une folle : voilà ce que je n'entends pas ; et je ne puis pas admettre que la demande d'un *gros* étui par une *petite* femme puisse provoquer aucun désordre dans la glande pinéale où, *nous autres philosophes athées*, établissons le siège de la raison. Vous m'expliquerez cela à votre aise, et en attendant vous me commanderez et m'enverrez l'étui, je vous en supplie, parce que j'en ai un extrême besoin et qu'à son défaut j'emploie pour serrer mes dessins des choses qui les déchirent, quoique pourtant de même taille » (!).

- Dans la fameuse lettre de fin 1784 publiée en 1950, sous le titre « la vanille et la manille », le mot *manille* est à rapprocher des demandes d'étuis à la Marquise : « Une bonne grande heure le matin à cinq manilles, artistement graduées de 6 à 9, une bonne demie heure le soir à trois, avec de moindres proportions, il n'y a pas là de quoi se récrier, je crois ».

- Sade exprime des regrets à son épouse, dans sa lettre de mars 1785 : « On dit que ce coquin à gages qui m'empêche de dormir la nuit est un baron allemand. Vive Dieu ! ça me fait venir l'eau à la bouche. *Il y a si longtemps que je n'ai voyagé sur le bas rein, et j'en ai tant d'envie* ».

- Une décision du ministre de la justice du 21 avril 1809 mentionne un phallus de cire noire trouvé 6 ans plus tôt dans la cellule de M. de Sade à Ste Pélagie, et dont les traces de souillure témoignent, selon le terme administratif, « de sa coupable introduction ».

A l'issue de cet examen, la bisexualité, donc l'homosexualité, du marquis de Sade est certaine (amoureux fou des jeunes danseuses, il pouvait également s'amouracher de beaux garçons). Elle reste prouvée jusqu'à la fin de sa vie.

Entre le 20 février et le 14 mars 1803 (ventôse an XI), Sade veut « assouvir sa passion brutale sur de jeunes étourdis qui, par suite de désordre commis au Théâtre Français, avaient été envoyés pour quelques jours à Sainte Pélagie » (rapport du conseiller d'État Dubois, préfet de police, chargé du 4^e arrondissement de police générale).

Dans son dernier ouvrage libertin, « les Journées de Florbelle », achevé en avril 1807, Sade avait prévu un *traité de l'antiphysique*, autrement dit de l'homosexualité (Tome III,

6^e journée, Section X, 1^{re} partie). Les Journées de Florbelle comprenaient environ 108 cahiers, saisis dès le mois de juin 1807, dans la chambre de Sade. Ils ont tous été livrés aux flammes, après la mort de Sade, par le préfet de police Delavau agissant à la requête du propre fils de l'auteur, Donatien-Claude-Armand de Sade, témoin de ce déplorable autodafé.

Une exploration psychanalytique de l'enfance de Sade fournirait, aux spécialistes, des éléments précieux sur la genèse de la bisexualité du créateur de Juliette, dans la mesure où ces théories ont une quelconque valeur. Ce n'est pas l'objet de notre étude, mais Sade, élevé par son oncle, a dû être malheureux et privé d'affection, en particulier de l'affection de son père qui le traitait avec toute la froideur guindée des éducatrices d'Ancien régime.

Il serait intéressant d'étudier également la théorie de l'homosexualité chez Sade. Elle est étroitement liée à une théorie du mal, à une théorie de la connaissance et à une théorie physiologique.

Une théorie du mal

Pour Sade, Dieu n'existe pas. L'Athéisme représente la base de sa pyramide idéologique. Il le remplace par une nature qui a toujours existé, animée d'un perpétuel mouvement, toujours créatrice. Elle est donc régie, comme l'univers, par les lois de l'équilibre, qui exigent une quantité égale de VICES et de VERTUS. Mais, bien vite, Sade en arrive à privilégier le MAL. Il exalte le CRIME et la SODOMIE parce que le premier rend à la Nature une partie de la matière dont elle s'était privée pour de nouvelles créations ou, plus exactement, pour d'éventuelles transformations, tandis que la seconde LAISSE A LA NATURE LA FACULTÉ CRÉATRICE...

L'audace idéologique du Marquis de Sade l'amène jusqu'au seuil des hypothèses futuristes les plus éblouissantes, même en restant sur le terrain de la procréation, réservée à l'HOMME. Il n'hésite pas à formuler une idée extravagante par la bouche de l'évêque, frère de Blangis dans « les Cent Vingt Journées de Sodome » : « il les ravala à l'état des plus vils animaux » (il s'agit, bien entendu des femmes, vierges ou mères, sur lesquelles la misogynie de Sade est intarissable) et prouva leur existence si parfaitement inutile dans le monde qu'on pourrait les extirper toutes de la terre, sans nuire en rien aux vues de la nature, qui ayant bien trouvé autrefois le moyen de créer sans elles le trouverait encore quand il n'existerait que des hommes ».

D'ailleurs, Sade use volontiers d'arguments annexes pour prouver que la Nature n'a pas tellement favorisé la procréation en raison de la nécessité d'attendre l'âge nubile, des troubles de la ménopause et des règles qui restreignent d'autant les capacités de la femme : « La reproduction n'est certainement pas une loi de la nature, dit-il; elle n'en est qu'une tolérance : a-t-elle eu besoin de nous pour produire les premières espèces ? N'imaginons pas que nous lui soyons nécessaires pour les conserver, si l'existence de ces espèces était essentielle à ses plans ».

Le prosélytisme du mal a empêché Sade de développer une idée plus rassurante : l'homosexualité ne trouble pas l'ordre social existant. « Ne serait-il pas infiniment plus simple dans une action, si totalement indifférente à la société, si égale à Dieu, et peut-être plus utile qu'on ne croit à la nature, que l'on laissât chacun agir à sa guise » (Augustine de Villeblanche, dans *Historiettes, Contes et Fabliaux*).

Une théorie de la connaissance

Selon Sade, c'est le premier objet aperçu qui détermine notre goût.

Une théorie physiologique

Sade hésite entre deux attitudes :

— première attitude : l'homosexualité est voulue par la nature et elle se manifeste chez tous les hommes et chez toutes les femmes, tant que la société n'a pas fait triompher ses injustes tabous : « La sodomie est générale par toute la terre : il n'est pas un seul peuple qui ne s'y livre, pas un grand homme qui n'y soit adonné. Le saphisme y règne également. Cette passion est dans la nature comme l'autre : elle se forme au cœur de la jeune fille, dans l'âge le plus tendre, dans celui de la candeur et de l'innocence, lorsqu'elle n'a encore reçu aucune impression étrangère; elle est donc imprimée par sa main ».

— deuxième attitude : l'homosexualité est une habitude vicieuse, une déformation voulue par la nature chez une minorité. « Les mœurs ne dépendent pas de nous, elles tiennent à notre construction, à notre organisation ». L'homosexualité est donc présentée comme constitutionnellement innée et tenant à l'organisation de l'individu : « Un homme, par défaut de constitution dans les organes, ou par une habitude vicieuse, préfère les plaisirs de son sexe » (4^e cahier de notes ou réflexions,

commencé le 12 juin 1780, achevé le 21 août 1780 au donjon de Vincennes)... Ce qui revient à nier la liberté de choix et à assimiler l'homosexuel à la « femme à vapeur ».

De plus, Sade n'est pas loin de penser qu'on trouverait la raison de ces goûts dans l'anatomie de chaque individu qui les partage. Par exemple chez l'homosexuel passif dont la sensibilité particulière le rapproche de la manière féminine de sentir :

« Ne t'imagines pas que nous soyons fait comme les autres hommes » explique Bressac à Justine. « C'est une construction toute différente et cette membrane chatouilleuse tapissant l'intérieur de vos infâmes cons, le ciel, en nous créant, en orna les autels où nos céladons sacrifient. NOUS SOMMES AUSSI CERTAINEMENT FEMMES LA, QUE VOUS L'ÊTES A L'ATELIER DE LA GÉNÉRATION ».

Dolmancé propose d'examiner la conformation de l'homme qui joue « le rôle d'un sexe qui n'est pas le sien » : « Vous y observerez des différences totales avec celles des hommes qui n'ont pas reçu ce goût en partage; ses fesses seront plus blanches, plus potelées; pas un poil n'ombragera l'autel du plaisir, dont l'intérieur, tapissé d'une membrane plus délicate, plus sensuelle, plus chatouilleuse, se trouvera positivement du même genre que l'intérieur du vagin d'une femme; le caractère de cet homme, encore différent de celui des autres, aura plus de mollesse, plus de flexibilité; vous lui trouverez tous les vices et toutes les vertus des femmes; vous y reconnaîtrez jusqu'à leur faiblesse; tous auront leurs manies et quelques-uns de leurs traits. SERAIT-IL DONC POSSIBLE QUE LA NATURE, EN LES ASSIMILANT DE CETTE MANIÈRE A DES FEMMES PÛT S'IRRITER DE CE QU'ILS ONT LEURS GOÛTS ? » (La Philosophie dans le boudoir, cinquième dialogue).

Ces tentatives représentent l'essai ultime de Sade pour ASSUMER et EXPLIQUER SA BISEXUALITÉ et, partant, son HOMOSEXUALITÉ. De toute façon, le marquis était aussi HOMOSEXUEL, et c'est bien là ce qu'il fallait démontrer dans une étude impartiale et rigoureusement objective. Sachant ce que sa philosophie de la liberté et de l'exaltation de l'individu a apporté dans un monde voué à toutes les oppressions totalitaires, il nous apparaît que le marquis de Sade, en étant ce qu'il était, n'a pas déshonoré l'humanité. Il a prouvé, à sa manière, que l'homosexualité demeure et demeurera toujours une des grandes voies offertes par « la nature » aux possibilités sexuelles de l'homme.

PIERRE FONTANIÉ.

NUNC ET SEMPER

Vendredi ! Cours de latin :

Il est absent

Je ne vois plus que lui.

Absence présente

Etre où il est : mirage;

Concert des voix enfantines

Orgues du silence : accords.

Pause, angoisse, soupirs.

« Quousque tandem Catilina... ? »

Palinodie des traductions,

Plain-chant de mon enfance.

Interférences du Temps,

Intermittences du cœur.

Chœur à contre-temps

Il est mon passé dépassé.

Ténèbres, épiphanie, parousie.

Chemise ouverte,

Cheveux d'ébène,

Voix chaude et essoufflée,

Paroles précipitées;

Il est revenu.

C'est lui : Pierre-Yves.

Il m'a écrit : embrasser son sourire.

Il m'a téléphoné : étreindre sa voix.

« Cher professeur et ami ».

Rassuré, j'exulte.

Joie inouïe.

Je parle, je parle :

Loquèle hystérique.

Complicité; regards; sourires.

Il est revenu.

Au premier rang,

... Et je l'attends

Dans la douleur lancinante

De l'espoir désespéré —

BERTRAND OLIVIER.

FRÉQUENCE GAIE : UNE EXPÉRIENCE SALUTAIRE

Fréquence gaie vous a été présentée dans un article précédent (Arcadie n° 334, octobre 1981, p. 592) comme une expression nouvelle qui suscitait un certain nombre d'espoirs et de craintes.

Notre collaboration à titre personnel se proposait de créer un espace neutre où les différentes idées auraient pu converger au delà des clivages existant au sein du mouvement homosexuel. Les espoirs que nous mettions en cette radio ont fait l'objet de l'article cité ci-dessus et nous ne souhaitons pas y revenir. Malheureusement les réserves que nous émettions se sont trouvées vérifiées au fur et à mesure de l'existence de Fréquence gaie.

Les assemblées générales du mois d'août se sont préoccupées à juste titre des problèmes matériels mais n'ont pas souhaité définir une charte conçue comme devant fixer les buts et les moyens pour les atteindre que se proposait Fréquence gaie. Cette omission a-t-elle eu lieu de propos délibéré ou non ! La suite a démontré que oui. L'apolitisme qui était proné a servi dès le début à occulter les divergences profondes qui mises à jour auraient porté atteinte à l'intégrité du projet poursuivi.

L'insuffisance des structures de discussion, la volonté de cibler un hypothétique « nouvel homosexuel » (néo-gai) a conduit inéluctablement la radio à se refermer au sein du ghetto avec cette illusion de se retrouver entre soi.

Qu'en a-t-il été de la nécessaire diversité des participants à l'animation ? En fait il est rapidement apparu que ce sont les

personnes ayant le plus de temps disponible qui ont exercé une influence déterminante sur l'esprit de Fréquence gaie. Quelle crédibilité peut-on attendre d'un discours tenu par des individus non insérés dans le monde du travail et forts satisfaits de ne pas l'être ? Parler dans ces conditions d'une radio représentative des homosexuels dans leur diversité n'est ni plus ni moins qu'une imposture.

Quel est dès lors le regard des autres sur notre vie ? L'absence d'un minimum de dignité souhaitable à l'antenne, la tenue de propos inconvenants, conçus comme provocateurs, ont entraîné la radio sur le chemin opposé à celui recherché et aux idées qu'Arcadie s'honore de défendre.

Malgré les espoirs que nous avons suscité chez certains, il ne nous était plus possible de participer et par la même de cautionner une radio dont les buts se sont inscrits à l'opposé des nôtres. Notre petit nombre au sein de l'équipe de responsables ne nous permettait plus d'espérer avoir une influence effective.

Confusément nous savions le mouvement homosexuel divisé et l'intérêt de cette expérience — passionnante eu demeurant — a été de mettre en lumière la profondeur du clivage.

La conception du mouvement homosexuel part d'un diagnostic de la société française d'aujourd'hui. D'un côté, il est ceux qui considèrent la société française comme globalement bonne et susceptible à l'aide de modifications appropriées et limitées de permettre aux homosexuels de ce pays d'accéder à un bonheur possible. A l'opposé, il est ceux qui considèrent la société française comme intrinsèquement mauvaise et donc qui considèrent que le mouvement homosexuel fait partie intégrante d'une révolution globale.

Ces deux conceptions sont, que la chose soit agréable à entendre ou non, totalement non conciliables. On ne peut pas par de mauvais moyens espérer atteindre une bonne fin.

Cette expérience nous a aussi apporté la certitude qu'il est impossible de concilier le désir d'universalité et la réalité des faits.

Les positions que nous sommes amenés à prendre après une telle constatation peuvent sembler tranchées, mais elles ont le mérite d'être claires. Ce n'est pas une raison de croire à la vénalité de notre action ; celle-ci se poursuivra sur des bases assainies.

Notre démission a entraîné par voie de conséquence la disparition de l'émission « Droits et Libertés des homosexuels » réintitulée par la suite : « Condition légale et sociale des

homosexuels » qui était diffusée sur Fréquence gaie le samedi midi. Pour pouvoir éclairer nos auditeurs sur la mission que nous nous étions assignée, nous avons rédigé une Charte qui n'a pu s'intégrer dans l'esprit général de cette radio et que, pour le respect des idées qui y étaient inscrites nous a amenés à présenter notre démission.

PASCAL HOEVEN
OLIVIER CANCE
FRANÇOIS GÉRARD

CHARTRE DE L'ÉMISSION : DROITS ET LIBERTÉS DES HOMOSEXUELS

En créant cette émission, nous avons pour but d'atteindre plusieurs ambitions.

En premier lieu il apparaît, que l'homophile est tout d'abord un individu inséré dans la communauté nationale. En conséquence notre but est de ne pas nous enfermer dans un cadre rigide qui ne mettrait en valeur que l'homosexuel en tant que marginal.

Au cours de nos émissions, nous traiterons de tous les problèmes concernant le droit et les libertés des homosexuels : ainsi serons-nous amenés à aborder l'étude de la législation pénale dans son état actuel et dans ses perspectives d'évolution, ainsi que tous les problèmes juridiques y afférant.

Nous ne souhaitons pas tomber dans un juridisme ennuyeux parce que réservé au seul professionnel, mais au contraire tenter de mettre le droit à la portée de tous sans tomber toutefois dans le piège de la vulgarisation. Pour ce faire, nous aurons besoin de votre concours par le biais de vos critiques et suggestions.

Avons-nous des arrières pensées ? Certainement : nous ne serons pas démagogues ni dociles à l'égard de quiconque mais bien au contraire incisifs, parfois mordants prenant en cela le risque de déplaire à certains. Pour nous le droit n'est qu'un moyen, jamais une finalité. En d'autres termes, être homosexuel pour nous ne nous conduit pas à niter à la base la notion même de morale, comprise comme ligne directrice d'une vie. Il ne s'agit bien évidemment pas de sombrer dans un moralisme étroit et hors de propos, mais d'ouvrir des axes de réflexion.

TÉLÉNY

L'intérêt de Télény, la pièce inédite d'Oscar Wilde qu'Yves Carlevaris monte avec beaucoup de goût est surtout documentaire. Injouable quand elle fut écrite, en 1893, elle illustre un paradoxe de son auteur. Oscar Wilde prétendait que c'est nous qui finissons par ressembler à nos portraits. C'est ainsi qu'il a fini par ressembler lui-même au héros de sa pièce. Mais son personnage décide de se tuer pour échapper à la prison que lui vaudront ses amours homosexuelles.

Wilde, lui, fera trois ans au cours desquels il écrira son chef-d'œuvre « la Ballade de la Geole de Reading ».

Si, à la même époque, Romain Rolland s'était choisi la fière devise : « Je m'accepte », l'auteur de Télény aurait pu l'adapter orgueilleusement : « Je m'excepte ».

L'excentricité a beau être la fleur chérie des anglais, l'orchidée qu'était, pour les dandy de l'époque, l'inversion, ne se portait pas à la boutonnière sur les places publiques mais dans les erreurs chaudes des garçonnières londoniennes, à l'abri du soleil de la publicité. Sur mer et dans les Dominions elle était admise et même recommandée. Qu'elle en eut un piquant plus particulier, nul n'en doute. Elle passait pour un raffinement réservé aux classes élevées. « La vie courante, nos domestiques s'en chargent... » disait Wilde.

Il eut le tort de s'attaquer à un Lord, n'étant pas Lord lui-même et de vouloir sortir tout à coup de son emploi d'amuseur pour celui de martyr. Il haussa, à cette occasion, son talent jusqu'au génie.

Du génie dans Télény, on ne peut pas dire qu'il y en ait beaucoup. L'histoire de ce jeune homme qui veut vivre au grand jour son amour avec son ami Camille et tombe dans le guet-apens que lui tend un jeune danseur et sa propre mère, jaloux et un peu truqueur dénonce l'hypocrisie d'une époque où le désir était attisé par la pudeur et le mystère. C'est le premier verrou ôté à une prison.

Sur ce plateau du Théâtre de Dix Heures, on nous sert ce thé brûlant mêlé de cannelle qui attend la Madeleine de Marcel Proust et les tubéreuses d'Odette de Crécy.

L'élégance et le métier de M. M. Yvan Burger, Bernard Campan, Stéphane Clavier, et de Madame Michèle Uhrich expriment bien le charme discret de la Haute Société victorienne qui cache mal les griffes de ces fauves de salons.

ANDRÉ DU DOGNON.

LE CHEMIN DU LABYRYNTHE

de ALAIN DANIÉLOU.

Les lecteurs d'*Arcadie* connaissent de longue date Alain Daniélou, dont les livres sur l'Inde et la philosophie hindoue abondent en informations et réflexions intéressantes sur notre cause.

Peu d'hommes ont eu une existence plus riche et plus exemplaire qu'Alain Daniélou. Fils d'un ministre anticlérical de la Troisième République et d'une catholique militante, frère d'un jésuite nommé cardinal par Paul VI; danseur, musicien, philosophe, érudit, écrivain, converti à l'hindouisme, haut fonctionnaire international, ami de tout ce que le monde des quarante dernières années a compté de célébrité, comment rêver d'une destinée plus imprévue et en même temps plus logique dans son déroulement ?

C'est cet itinéraire intérieur qu'Alain Daniélou retrace aujourd'hui pour ses lecteurs, sous la forme d'un livre au titre doublement symbolique *Le chemin du Labyrinthe*, évoquant à la fois les mystères de l'âme et du cœur et le nom de la maison où il passe une partie de sa vie aux environs de Rome (1).

Il ne saurait être question de rendre compte ici, même brièvement, de tous les aspects d'un ouvrage aussi riche et aussi varié. Tout ce qu'Alain Daniélou écrit sur sa vie en Inde, aux côtés de Rabindranath Tagore puis dans un palais au bord du Gange, est un témoignage unique sur ce monde dont l'accès est si difficile pour les Européens. Les portraits qu'il trace de divers écrivains, artistes, hommes d'État, sont pétillants de malice et d'esprit. Ses options philosophiques (et même politiques) sont exposées avec une vigueur et une netteté dont la littérature d'aujourd'hui est plutôt chiche.

Mais surtout — surtout, pour nous lecteurs Arcadiens —, cet homme comblé d'honneurs et en même temps si proche de nous, exprime sans ambages tout ce que l'homophilie lui a apporté de positif dans son existence. Homophile, oui; dès l'adolescence, et même avant, malgré l'éducation catholique, l'oncle prêtre, la pieuse mère, le frère séminariste, Alain Daniélou a été homophile. Et il proclame avec ferveur que, loin d'avoir été pour lui un handicap, sa

nature sexuelle a été une des clés de sa destinée. « Mon destin aurait été impossible si je n'avais eu l'avantage de préférer l'amour au masculin. Je sentais que cela faisait partie des données qui me permettraient de réaliser mon destin. Toute ma vie a été entourée de jeunesse, de tendres amitiés. Les dieux, disent les hindous, sont de perpétuels adolescents. Le culte de l'amour a toujours été pour moi mêlé au sentiment du divin » (p. 54).

Alain Daniélou est sévère contre les idéologies, les sectarismes, les religions qui condamnent et qui excluent. Pour lui, la vie est avant tout tendresse et amour. C'est pourquoi la chasteté, valeur maîtresse du christianisme, ne lui inspire que méfiance : « La chasteté, quand elle n'est pas un masque, est une forme de masochisme. Il est normal qu'elle aboutisse à une sorte de sadisme et à un dérèglement pervers des valeurs » (p. 22).

C'est dire tout ce que *Le chemin du Labyrinthe* peut apporter à un lecteur homophile. « La crainte de l'homosexualité est une des plus curieuses maladies du monde chrétien... Les sociétés égalitaires qui veulent forcer tous les êtres dans un même moule, et refuse de reconnaître le rôle essentiel et bénéfique des homosexuels, en payent chèrement les conséquences » (p. 334). Ce sont des phrases qui font chaud au cœur.

A la fin de son livre, Alain Daniélou écrit : « J'ai tant reçu de la vie, de joie, de tendresse, de plaisir, d'amitié, de bonheur, de savoir, que ma seule angoisse est de n'avoir pas su donner assez avant de m'endormir ». Vous pouvez être rassuré, Alain : avec *Le chemin du Labyrinthe*, vous nous donnez ce qui nous est le plus nécessaire — la foi en nous-mêmes, la fierté et l'espoir.

MARC DANIEL.

LA NUIT DU DÉCRET

par MICHEL DEL CASTILLO.

Il y a comme ça des écrivains dont on attend toujours le prochain roman car on croit, pour l'avoir souvent éprouvé, qu'il sera un long moment de plaisir.

Nul doute que pour beaucoup d'entre nous Michel del Castillo figure parmi ces valeurs sûres de la bonne littérature et son dernier roman, « La nuit du Décret » (1), n'est pas sans ajouter du plaisir de lire à une œuvre déjà bien fournie.

(1) Aux éditions du Seuil.

(1) *Le chemin du Labyrinthe*. Ed. Robert Laffont, 1981, 348 p.; 69,00 Fr environ.

Après « Les cyprès meurent en Italie » où l'auteur s'attachait à décrire une micro-société dominée par l'argent, nous voilà plongés dans un autre monde : celui de la Police, autrement dit celui des hommes et des femmes qui, à un moment de leur vie, ont choisi d'exercer le métier qui représente et qui fait respecter l'ordre.

Pas n'importe quel ordre, bien sûr, mais celui que Michel del Castillo connaît bien, pour l'avoir subi, l'avoir si justement évoqué dans ses précédents romans (2), puisqu'en effet « La nuit du Décret » se déroule en Espagne.

Santiago Laredo occupe les fonctions d'Inspecteur à Murcia lorsqu'il apprend sa mutation à la brigade criminelle de Huesca, une petite ville du nord espagnol. Dès lors, tout semble converger dans son entourage pour mettre en lumière la personnalité troublante de son futur chef hiérarchique, Avelino Pared.

Et l'on s'aperçoit vite qu'entre les blessures de mémoire de Santiago et la réputation d'Avelino se trame, sous fond de culpabilité réciproque, un accomplissement de leur destin.

Car Del Castillo excelle dans l'art de conter.

Qu'il s'agisse d'analyses de sentiments, de portraits de personnages ou de descriptions de paysages on se plaît à retrouver « son » écriture : ce rythme enjôleur de la narration, ce sens aigu de la justesse.

Le temps fort du roman est peut-être la lettre de Pilar quand cette dernière apprend à Santiago, son mari, qu'Elle ne le rejoindra pas à Huesca. « J'ai plusieurs fois tenté de te réveiller, de t'arracher à ce rêve de néant, sans succès. Je voudrais te secouer une dernière fois : quel est donc, Santi chéri, ce vertige qui te jette dans le vide, les yeux grands ouverts ? », écrit-Elle en substance à celui qu'Elle n'a cessé d'aimer.

Dès lors, malgré les vœux de l'Épouse, on sent qu'à Huesca aucune force d'aimer ne peut plus empêcher Santiago et Avelino d'échapper à la Loi des hommes de leur espèce.

On comprend cette inquiétude première qui a nourri leur vocation de policier et tissé leur destinée comme en d'autres circonstances elle eût nourri par exemple une vocation d'artiste et tissé un autre devenir.

Et l'on assiste à cet engrenage implacable, dramatique — superbement développé par Michel del Castillo — qui les projette l'un et l'autre encore plus près de cette nuit de l'ultime Révélation qu'est la nuit du Décret.

MIGUEL JIMENEZ.

(2) Notamment Tanguy, Le Manège Espagnol, Les Aveux Interdits et le Sortilège Espagnol.

CHRISTOPHER ET SON MONDE (1) 1929-1939

Ce livre intéressera surtout les familiers de l'œuvre et de l'écrivain.

La période retracée va du départ de l'auteur pour l'Allemagne à son autre départ pour l'Amérique.

Christopher abandonne, définitivement semble-t-il, les pseudonymes et les masques. Il parle tantôt à la troisième personne, tantôt comme l'auteur de ces mémoires, ce qui aboutit parfois à d'assez étranges juxtapositions.

Surtout il renonce à occulter, si peu que ce soit, son homosexualité.

De l'empire de Bubi (un jeune tchèque), on passe à celui d'un jeune allemand, Heinz, dit « le petit Nègre ».

D'entrée de jeu, une citation de l'anthropologue John Layard constitue une profession de foi :

« il n'est qu'un péché : désobéir à la loi interne de notre nature propre ».

Vérité d'évidence mais qui devrait être bien plus souvent affirmée, ressassée, sinon inscrite au fronton de plus d'un édifice.

Christopher souffrait de ce qu'il nomme une inhibition, à la vérité peu exceptionnelle : ses partenaires devaient être des étrangers et d'une classe sociale inférieure.

Plutôt qu'inhibition, pourquoi ne pas parler d'inclination profonde : une personne qui m'est très proche a toujours montré un goût très vif pour les gens de couleur, sans se taxer pour autant d'inhibition.

La liaison avec Bubi fit rapidement place à une autre avec un jeune allemand, assez ambivalent et sans doute surtout narcissique.

Ce lien devait se révéler beaucoup plus solide et seule la conscription que doublait l'hitlérisme, puis la guerre put le distendre.

Comme bon nombre d'entre nous Christopher accumule d'ailleurs les difficultés en s'intéressant à des garçons surtout attirés par les femmes.

Son masochisme latent ne simplifiait pas les choses.

Et commence mêlée à la création littéraire, une vie errante de Grèce aux Canaries, enfin au Portugal en passant par le Danemark, la Suède, la Hollande, la Belgique et la France, car l'Angleterre, toujours soupçonneuse, n'a pas ouvert sa frontière à Heinz.

(1) Hachette — Christopher and his kind. — 60 F.

Mais la guerre s'approche de plus en plus. Tous les efforts pour obtenir le changement de nationalité de Heinz s'avèrent vains.

Heinz finit, expulsé du Luxembourg, par être contraint à rentrer en Allemagne et est aussitôt arrêté.

Il est condamné, mais échappe au triangle rose.

Ainsi s'achevaient cinq années de vie commune.

Quinze ans plus tard, Heinz qui a miraculeusement traversé la guerre, à l'est comme à l'ouest, sans une égratignure, reverra Christopher.

Le livre s'achève par l'entrée du Champlain dans l'Hudson et l'affirmation, ô combien exaltante, que l'auteur trouvera en Amérique le compagnon idéal auquel il pourra se révéler totalement et néanmoins être aimé pour ce qu'il est, et non pour ce qu'il feint d'être.

Mais il y a loin, on le sait, de la coupe aux lèvres et cet élu n'a, en 1939, que quatre ans !

SINCLAIR.

« SANGUINES »

de FRANÇOIS LESCUN.

Un recueil de poésie ! Est-ce que cela peut bien intéresser les Arcadiens qui comme le grand public boudent ce genre littéraire réputé hermétique. François Lescun, collaborateur d'Arcadie, ne renie rien de l'apport surréaliste de Mallarmé mais il continue d'écrire d'une manière compréhensible pour tout le monde. Bien lui en prend. Sans être assidu de poésie, j'ai été tout de suite séduit et retenu par les images colorées et sensuelles qui émaillent chaque poème. L'amour que l'auteur porte aux beaux corps se découvre également à chaque page.

Derrière l'érudit, le mathématicien du verbe, se cache un homme généreux et sensible. Voici quelques titres parmi les trente-sept qui composent ce volume :

- « Le ver est dans l'Eden »
- « L'harmonieux bûcheron »
- « Enfant d'Avril »
- « Anathème de l'acille ».

GÉRARD DELAVIGNE.

Éditions St-Germain des Prés (52 pages).

LES PUISSANCES DES TÉNÉBRES

roman anglais d'ANTHONY BURGESS (1).

Il est des fleuves qui vous emportent, d'autres qui vous bercent mollement.

Le roman-fleuve d'Anthony Burgess interdit toute torpeur : pas d'autre choix : aimer ou détester.

Ne soyons surtout pas dupe de ce que l'auteur a eu l'humour, sinon la duplicité, au cours d'un entretien télévisé, de qualifier de « divertissement » ! Rien de plus trompeur.

En élisant comme personnage principal un littérateur homosexuel, à qui Burgess fera-t-il croire qu'il s'agit d'un joyeux hasard ?

Toute l'œuvre en acquiert du même coup une résonance singulière, sinon unique.

Qui d'entre nous peut méconnaître ce qu'un tel changement de signe peut radicalement entraîner ?

Au travers de ce prisme et presque au long du siècle (1890-1971), se déroule le destin de Kenneth M. Toomey : depuis les complexités familiales et religieuses, sans oublier un flagrant délit entraînant (1916) l'exil prudent, jusqu'à la notoriété : romans, chansonnettes, adaptations en films etc.

L'autre foyer de l'ellipse est un ecclésiastique, fort haut en couleur, exorciste et futur pape.

Le véritable thème de l'œuvre reste le mal, soit qu'on l'affronte comme Grégoire XVII, soit qu'on le considère avec flegme, comme Toomey.

Les années passent, s'entrechoquent et quant à l'issue de tout ce bruit et de toute cette fureur, nous n'en saurons rien pour l'instant !

Grâce au ciel, Burgess ne se prend pas pour Nostradamus et surtout il écrit incomparablement mieux.

Disons pour conclure que son héros dans son narcissisme élégant, pourvu d'une très vaste culture et de somptueux moyens ne connaît que très brièvement une passion absolue mais platonique.

Ses autres expériences ou sordides ou incomplètes ou ratées ne pourront que surprendre tout lecteur peu averti.

L'expédient commode du secrétaire qu'il soit blanc, noir, ou jaune n'entraîne semblé-t-il que mécomptes, pour ne rien dire des vols, escroqueries et violences diverses.

Peut-être l'univers anglo-saxon en est-il pétri, si j'en crois maints exemples.

(1) Éditions Acropole. — 95F.

Sachons plutôt gré à Burgess d'avoir célébré en termes émouvants la beauté que d'aucuns eussent vulgairement qualifiée de noire.

« ... c'était la texture de la peau qui frappait avant même sa nuance indéfinissable ou plutôt qui en était inséparable, le plaisir qu'en procurait la vue ne pouvant être complété, c'était certain que par la plus délicate palpation : comme si le miel et le satin s'étaient fondus en une même substance, dont chaque élément eut été infiniment vivant, et pourtant sculpté dans l'or le plus précieux. »

Saurait-on mieux dire ?

SINCLAIR.

« LA VIE SEXUELLE JUIVE » (1)

du Dr. GEORGES VALENSIN.

Il n'y a plus rien à apprendre, sur ce sujet, après la lecture des 280 pages de l'essai publié aux « Editions Philosophiques » par le Docteur Georges Valensin, qui se penche sur la vie sexuelle juive dans les communautés dispersées et sur la vie sexuelle en Israël. Son érudition est grande et il ne fallait pas moins attendre d'un des pionniers de la sexologie scientifique, auteur de 15 ouvrages et de 25 traductions, juif de surcroît, d'autant plus que quatre voyages d'un mois en Israël, de 1968 à 1979, lui ont permis de se documenter, sur le terrain.

Bien sûr, il y a des erreurs ou des coquilles : la comtesse Bathory pour la comtesse Bathory (p. 69), Roger Stephen pour Roger Stephane (p. 80), Jens Joergern Thorson pour Thorsen (p. 77), Carlos Coccioli pour Carlo Coccioli (p. 157), les Max Brothers pour les Marx Brothers (p. 162), etc... Certains, dont je suis, contesteront les conclusions du livre, le refus des mariages mixtes, l'exaltation d'une pureté juive, aussi illusoire que le mythe de l'Aryen, dans la mesure où la *fusion* des peuples et des religions leur paraît l'idéal souhaitable. Paradoxalement, d'autres y trouveront matière à nourrir leur antisémitisme fanatique en constatant l'influence juive dans le cinéma, le théâtre, la sexologie, la psychanalyse, la médecine, la biologie. Ils pourront mettre à jour leurs listes des principales personnalités juives dans les sciences, la littérature, la philosophie, la sociologie, la musique car, aux nostalgiques imbéciles du nazisme et du fascisme, tout sert d'aliment.

(1) 75 F.

Mais venons-en à ce qui NOUS concerne : la vie HOMO-SEXUELLE JUIVE, qui n'a pas disparue avec Sodome, en dépit de la transformation du nom de la localité en Sodom ou Sdom (p. 261).

Certes, le Lévitique jette l'anathème sur l'homosexualité de l'homme, tout en restant muet sur le lesbianisme : « Tu ne feras pas l'amour comme si tu étais une femme », « Tu ne *coucheras* pas avec un homme comme avec une femme », ce qui n'empêche pas des homosexuels pieux de contourner l'interdiction grâce aux ressources de la casuistique : « ils font la chose debout » ! Ainsi on ne saurait leur reprocher de *coucher* avec un homme ! Pour le Talmud, les hémorroïdes sont une punition de la sodomie et le même Talmud punit la lesbienne de la bastonnade.

Compte tenu des traditions familiales juives, il est difficile de rester célibataire sans risquer des accusations d'anormalité sexuelle (p. 88).

Et, cependant, l'homosexualité existe chez les juifs. Elle a même existé dans les camps de concentration avec les « éminences », les kapos et les surveillantes SS (p. 94).

Les noms d'homosexuels et de lesbiennes abondent chez les juifs : Magnus Hirschfeld ; Marcel Proust ; Rosa Bonheur, peintre animalière renommée ; Gertrude Stein ; Wanda Landowska, qui « avait la réputation de détourner les petites amies d'autres lesbiennes » ; Winnaretta Singer, princesse Polignac, dont la mère devait servir de modèle pour la statue de la Liberté... Et il ne faudrait pas oublier Marthe Hanau et la baronne van Zuillen, surnommée « La Brioche » (l'amante de la poétesse Renée Vivien), non plus que Roger Stéphane. Le maire de New York, Edward Koch, n'est-il pas revendiqué comme un des leurs par les homosexuels américains, de même que les homos français veulent s'annexer tel chanteur dont il est dit que le nom est un « Netter retourné » ? (p. 16). Enfin Carlo Coccioli — auteur des « Mémoires du roi David » et de « Fabrizio Lupo » — homosexuel « avoué », s'est converti au judaïsme et fait circoncire.

Mieux encore, des juifs canadiens de Toronto, en 1978, ont fondé un kibboutz homosexuel, en Israël, baptisé Ben Dod (Ilia n° 17.18, septembre-octobre 1978, page 10). La loi punissant officiellement l'homosexualité dans ce pays, n'y est qu'exceptionnellement appliquée, même si celle-ci est une cause d'expulsion de l'armée pour les officiers (mais pas pour les soldats). Des groupes d'homosexuels juifs se forment dans le monde : 15 aux États-Unis, 1 au Canada, en Grande-Bretagne, en Israël, en Australie, aux Pays-Bas. En France, il y a La Maison des Amis (Beit Haverim), créée le 1^{er} février 1977. Des congrès internationaux d'homosexuels juifs se tiennent régulièrement.

Enfin, des voix s'élèvent dans la communauté juive pour une meilleure compréhension de l'homosexualité et des homosexuels (le rabbin Hershel Matt et le rabbin Norman Land). D'ailleurs, au moment du vote sur l'amendement Briggs (mise à l'écart des homosexuels enseignants), 140 personnalités juives dont 65 rab-

bins ont pris position contre toute mesure discriminatoire (Illa 23, mars 1979, page 4).

Pourtant les grands problèmes subsistent. Le Fond National Juif n'a-t-il pas refusé, par exemple, d'apposer la plaque nominative qui devait commémorer le don et la plantation d'arbres en Israël par des homosexuels juifs en 1979 ?

Il n'en demeure pas moins que l'espoir commence à luire et qu'il est fait appel de la sentence définitive prononcée par le Talmud : « Un homme sans femme n'est pas une créature humaine ».

Décidément les juifs ne sont plus ce qu'ils étaient ! Faut-il se plaindre qu'un peu d'indulgence succède à *beaucoup* de rigueur ? Hélas, il n'y a que l'antisémitisme qui reste ce qu'il est : un monument d'erreurs et d'horreurs !

PIERRE FONTANIÉ.

Jean-Pierre JACQUES

LES MALHEURS DE SAPHO

un livre brillant, vivant, drôle...

Éd. Grasset - 265 p. - 65 F

Dirk BOGARDE

UNE AIMABLE OCCUPATION

« un roman chaleureux et poignant... »

Éd. Albin Michel - 420 p. - 69 F

A PARAÎTRE :

Éric SUCHS

L'HOMOSEXUALITÉ ET L'ÉGLISE

Ed Labor et Fides

— 744 —

AUX PYRÉNÉES

Spécialités du Sud-Ouest

Ses poissons
Ses foies gras frais au torchon, faits maison
Ses Magrets de Canard aux pruneaux et pommes fruit
Ses Cassoulets au confit de canard
Ses filets de barbue farcis à l'oseille

environ 120 F - Vin - Service compris

Toutes spécialités sur commande

Repas d'Affaires
Salon
jusqu'à 20 personnes
Tél. : 783-23-85

Fermé
dimanche soir et lundi.



53, av. de la Motte-Piquet, PARIS - Tél. : 783-23-85

PETIT GIOVANNI

BOUTIQUE DE PRÊT A PORTER

112, rue Petit - 75019 PARIS

Téléphone : 209-78-32

*
**

UN ACCUEIL SYMPATHIQUE
VOUS SERA RÉSERVÉ

— 745 —

VOTRE ASSUREUR

incendie - auto - vie
épargne - retraite
accidents - vol, etc...

Risques des professionnels et des particuliers

Raymond MAURE

6, impasse du Cadran - 75018 PARIS

Tél. : 252-31-40 le matin

*

Se rend à votre domicile sur simple appel téléphonique
Présent au club chaque week-end

JEAN-PIERRE KRETTNICH

PEINTURES - DÉCORATION

d'Appartement

93, RUE DU RUISSEAU — 75018 PARIS

Téléphone : 258-15-12

LA MÊME DIRECTION VOUS PROPOSE

HOTEL STAR 1 • NN

87, avenue Emile-Zola, PARIS - Tél. : 578-08-22
Métro : Charles-Michel

60 chambres avec téléphone - Ascenseur

HOTEL SPLENDID RÉSIDENCE ÉMILE-ZOLA 2 • NN

54, rue Fondary, 75015 Paris - Tél. : 575-17-73
Métro : La Motte-Picquet - Emile-Zola

40 chambres avec bain-douche - W.C. - Télévision

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA ASSURÉ

AU BON PORC

SPÉCIALITÉ DE FOIE GRAS D'OIE

Frais, entier au naturel — Toute l'année

Au détail, le kilo : 400 F

Tarif au 1-9-1981

Tarif d'expédition de terrines sur demande

Choucroute paysanne — Saumon fumé

50-52, rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris

Tél. : 770-06-86

LA VRAIE CHARCUTERIE A L'ANCIENNE
QUI VOUS RECEVRA AVEC SYMPATHIE



Le Spécialiste du Style Western Américain

LEATHER SHOP

"Boy's Cuir"

INTERNATIONAL LEATHER CLOTHING

BLOUSONS ET JEANS EN CUIR "PERFECTO"
CEINTURONS ET CASQUETTES STYLE HARLEY
ET TOUTS GADGETS AMÉRICAINS EN CUIR

32, Rue Mazagran
13001 MARSEILLE - FRANCE

CATALOGUES ET TARIFS - joindre 20F pour frais d'expédition
écrire à : Boy's Cuir - Boite Postale n° 33, 13005 MARSEILLE

Salvatore

esthétique
coiffure
prothèse capillaire

sur rendez-vous
du mardi au samedi
de 9 h à 19 heures
18 rue des messageries
75010 paris

tél. 824.60.12 - 824.48.61
métro poissonnière - parking privé

